



**HAL**  
open science

**Appui à l'amélioration des modes de gestion  
communautaires et leur mise en oeuvre dans les espaces  
de type pâturage dans les communes d'intervention du  
ProSol Boeny. Diagnostic et proposition  
d'accompagnement**

Véronique Ancey, Holy Raharinjanahary

► **To cite this version:**

Véronique Ancey, Holy Raharinjanahary. Appui à l'amélioration des modes de gestion communautaires et leur mise en oeuvre dans les espaces de type pâturage dans les communes d'intervention du ProSol Boeny. Diagnostic et proposition d'accompagnement. Cirad ES, UMR ART-Dev. 2023. hal-04702619

**HAL Id: hal-04702619**

**<https://hal.science/hal-04702619v1>**

Submitted on 19 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire. Appui à l'amélioration des modes de gestion communautaires et leur mise en œuvre dans les espaces de type pâturage dans les communes d'intervention du ProSol Boeny.

Référence : P/ProSol/Appui Gestion communautaire/06/2022

## **RAPPORT DE MISSION R1 : DIAGNOSTIC ET PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT**

Holy Raharinjanahary et Véronique Ancey

Version finale. 26/05/ 2023



## Table des matières

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
Liste des encadrés.....	3
Liste des herbes.....	4
Introduction .....	6
a. Rappel des objectifs de l'expertise « gestion des espaces communautaires » .....	6
b. Résumé de l'approche et grille provisoire d'analyse .....	7
c. Chaîne logique du projet et fondamentaux du pastoralisme .....	9
d. Déroulé de la mission.....	10
e. Plan du rapport .....	11
I. Diagnostic.....	12
I.1 La sélection des pâturages et la mise en place des comités.....	12
a. Comment les pâturages ont été identifiés par ProSol .....	12
b. Les comités et leurs outils de travail.....	20
c. Les attributions des comités .....	23
I.2 Pratiques et perceptions : les usagers, les ressources, les comités kijana .....	25
a) « Protéger les ressources » .....	26
b) Les perceptions sur les comités .....	30
I.3 Analyse des aménagements .....	35
II. Méthode d'accompagnement .....	43
II.1 Leçons tirées du diagnostic.....	44
a. Pour protéger et sécuriser .....	44
b. Clarifier.....	44
c. Ré-instaurer un dialogue.....	45
II.2 Méthode proposée pour accompagner les comités .....	45
Conclusion.....	48

Liste des figures

Figure 1 Boeny, zone globale d'intervention ProSol Madagascar ..... 13

Figure 2 Localisation du pâturage d'Antrema ..... 14

Figure 3 Croquis du pâturage d'Antrema avec le déplacement des troupeaux ..... 15

Figure 4 Localisation des pâturages d'Analatelo et de Bedo ..... 16

Figure 5 Mouvement des troupeaux dans les pâturages du fokontany d'Analatelo ..... 17

Figure 6 Aires protégées, domaine forestier et transfert de gestion dans le fokontany d'Analatelo ..... 18

Figure 7 Mouvement des troupeaux sur les pâturages d'Antevamena et de Befolakazo ..... 19

Figure 8 Localisation du pâturage d'Antsiatsiaka ..... 19

Figure 9 Mouvement des troupeaux dans les pâturages de la commune de Betsako ..... 20

Figure 10 Exemple de PAG pour le pâturage d'Antevamena ..... 36

Figure 11 Exemple de fréquence des feux à Analatelo ..... 38

Liste des tableaux

Tableau 1 : Pâturages identifiés par le projet ProSol ..... 6

Tableau 2 : Grille initiale d'analyse des contextes et comités ..... 7

Tableau 3 : Déroulé de la mission du 21/03 au 08/04 2023 ..... 11

Tableau 4 : Liste des pâturages appuyés durant la campagne 2021/2022 ..... 13

Tableau 5 Liste des membres du comité kijana d'Antevamena ..... 21

Tableau 6 Liste des membres du comité kijana de Befolakazo ..... 22

Tableau 7 Situation d'avancement sur les PAG et convention locale par pâturage ..... 23

Tableau 8 : Chronologie des activités relatives à la mise en place des comités de gestion dans les différents pâturages ..... 24

Tableau 9: Synthèse diagnostic comités kijana ..... 43

Tableau 10 Démarche programmée initiale ..... 43

Tableau 11: Proposition de démarche ..... 46

Liste des encadrés

Encadré 1 : Synthèse sur les pâturages ..... 12

Encadré 2 Engagement de l'Association Antrema Miray dans le cadre des interventions visant la gestion durable des terres dans le site bioculturel d'Antrema pour la période 2020-2025 ..... 24

Encadré 3 : Points communs, enjeux ..... 25

Encadré 4 : Des ressources multi usages : la graminée ahidambo ou ahidanga : entre zébus et abeilles ..... 29

Encadré 5 : Une brève synthèse des perceptions des comités ..... 30

Encadré 6 : Antrema : Prosol, la NAP et les ressources ..... 31

Encadré 7 : Partenariat dans le contexte : un cas local ..... 32

Encadré 8 Exemple des règles d'utilisation et d'aménagement du pâturage d'Antrema ..... 36

Encadré 9 Règles sur les zones de pâturage, forestières et agricoles de Befolakazo ..... 37

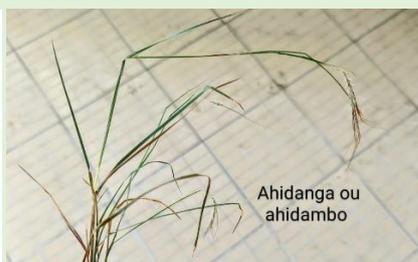
## Liste des herbes

Les herbes classées selon leur ordre de préférence décroissant au moment de la mission (selon Justin, notre guide local)

**Akata sihy**

*Hyparrhenia rufa*. Décrite comme une bonne fourragère à l'état jeune par le dictionnaire des noms malgaches de végétaux de Pierre Boiteau (1999).

L'herbe n1 préférée des zébus qui consomment non seulement les feuilles mais aussi les tiges (relativement molles). Akata sihy peut atteindre 3 m de long, et s'assécher en maintany, sans pour autant nécessiter une mise à feu car dès les premières pluies de la saison asara l'akata repousse d'elle-même. L'akata peut être présente en deux sous-espèces : akata sihy et akata mavo. Cette dernière ressemble à l'akata sihy, notamment par les feuilles les graines et les fleurs ; et les deux poussent dans les mêmes endroits. Mais l'akata mavo mesure au maximum 1 m de haut. L'akata mavo est considérée par les éleveurs comme la préférence n2 des zébus.

**Ahidanga/ahidambo/ahedambo**

Ahidanga, terme plus utilisé par les Tsimihety, ou ahidambo terme plus usité par les Sakalava. (*Heteropogon contortus*). Décrite comme une bonne fourragère à l'état jeune par le dictionnaire des noms malgaches de végétaux de Pierre Boiteau (1999)

C'est la préférence n3 des zébus. L'ahidanga pousse surtout sur des zones basses, sujette à des fréquents passages d'eau (juste des passages, car l'herbe ne pousse pas très bien là où il y a de l'eau en permanence). La caractéristique est qu'elle développe des touffes au niveau des racines lorsqu'elle pousse bien. Ces touffes abritent les feuilles, alors que les tiges et les fleurs poussent en haut (à l'extérieur de la touffe). Ces fleurs sont assez tranchantes et peuvent gêner l'accès des zébus aux touffes du bas où sont les feuilles appréciées. Raison pour laquelle les éleveurs brûlent l'ahidanga en saison maintany.



### Akata saràha

(*Lagarosyphon madagascariensis*)

Préférence n°4 des zébus. C'est une herbe de couleur verte assez vif qui pousse à ras de terre. Ne pousse pas dans les terres en hauteur (antety) mais seulement dans les zones gorgées d'eau et marécageuses. En saison maintany ses feuilles tombent et couvrent ses racines, si bien qu'à la tombée des premières pluies en saison asara l'herbe pousse d'elle-même souvent une semaine après les pluies, sans nécessiter une mise à feu.



### Paipaika

(*Chrysopogon serrulatus*). Décrite comme une bonne fourragère par le dictionnaire des noms malgaches de végétaux.

Préférence n°5 des zébus. Elle est présente en asara et maintany. Elle peut être assez tranchante pour les zébus lorsqu'elleousse bien, raison pour laquelle les éleveurs la brûlent en maintany (si on ne les brûle pas les zébus ne la consommeront pas lorsqu'elles deviennent tranchantes).



### Tsingetretre

*Cyperus compactus*. C'est une herbe présente aussi bien en saison asara que maintany. Elle a des racines assez solides et profondes et pousse plutôt sur des zones basses. Le tsingetretre est la moins appréciée par les zébus des herbes décrites par les éleveurs.

Maman'i Paulety a aussi cité l'ahibita *Flosiopa glomerata*, herbe qui a été plantée à Ambanjabe. Selon le dictionnaire des noms malgaches de végétaux, c'est une plante fourragère qui passe pour accroître le rendement laitier des vaches.

## Introduction

### a. Rappel des objectifs de l'expertise « gestion des espaces communautaires »

La coopération allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) intervient<sup>1</sup> dans la Région Boeny de Madagascar sur un Programme de Protection et Réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol), dans l'initiative globale de la BMZ « SEWOH » (Un Seul Monde Sans Faim), pour notamment réduire les problèmes d'insécurité alimentaire. ½ des objectifs de ProSol concernent de grands espaces, où la dispersion, la mobilité, les modes collectifs d'accès aux ressources en eau et en pâturages, forment des systèmes spécifiques à prendre en compte dans les interventions ciblant la protection des sols. La mission<sup>2</sup> des deux expertes est conduite sur un échantillon couvrant près de 90% de la surface totale des 9 pâturages où intervient ProSol. A partir des connaissances déjà disponibles sur 5 pâturages<sup>3</sup> (en vert dans le tableau ci-dessous), des acquis du projet ProSol, et en collaboration étroite avec ses partenaires, l'objectif principal de l'expertise est appuyer l'équipe du projet ProSol dans son approche des espaces de type pâturage de la région Boeny et accompagner les comités de gestion dans les activités de ProSol sur un échantillon significatif des neuf (9) pâturages communautaires pré-identifiés par le projet.

Tableau 1 : Pâturages identifiés par le projet ProSol

N°	District	Commune	Pâturage	Ha	Précisions par rapport au statut foncier	Comité de gestion	PAG
1	Mahajanga II	Betsako	Antsiatsiaka	3000	Hors TGRN	oui	oui
2		Betsako	Ankilahila	1000	TGRN	oui	oui
3		Belobaka	Raseta	260	Hors TGRN	oui	oui
4		Belobaka	Besely	258	Hors TGRN	oui	oui
5		Ambalakida	Ankivonjy	130	TGRN	oui	oui
6	Mitsinjo	Katsepy	Analately/Bedoa	4638	TGRN	oui	oui
7		Katsepy	Antrema	4360	NAP	oui	oui
8	Ambato Boeny	Tsaramandroso	Antevamena	533	TGRN	oui	oui
9		Tsaramandroso	Befolakazo	625	TGRN	oui	oui
			Total	14 804			

TGRN= Transfert de gestion des ressources naturelles ; NAP= Nouvelle aire protégée

Source : TdRs P/ProSol/Appui Gestion communautaire/06/2022

L'équipe du projet et les partenaires sont associés à la construction de la méthode.

A l'issue de cette expertise, l'équipe ProSol devra disposer d'un diagnostic et d'une méthode pour l'appui à la gestion de pâturages communautaires (R1), applicable sur l'ensemble de ces sites d'intervention ; 12 000 ha de pâturages auront bénéficié d'action de gestion, mises en œuvre par les membres de leurs comités de gestion (R2) ; un plan de travail pour la gestion de 7000 ha de pâturage supplémentaires sera validé par l'équipe ProSol, qui mettra en œuvre ce plan de travail de 2023 à 2025 (R3). La première étape de la mission consiste donc en un diagnostic de la situation des « comités kijana » dans les pâturages d'intervention de ProSol à Madagascar.

Le présent rapport (R1) présente ce diagnostic tiré de la mission conduite du 21 mars au 8 avril 2023 et une proposition de méthode d'accompagnement des comités par l'équipe de coordination ProSol et les ONGs prestataires locales. Il

<sup>1</sup> La mission d'identification du projet a eu lieu en Juillet 2017 à Madagascar, une mission de préparation a été engagée du 30 Octobre au 18 Novembre 2017. Ref : Mission de consolidation de la préparation technique de projet dans le pays partenaire Madagascar. Avril 2018.

<sup>2</sup> Offre technique répondant aux TDRS Référence : P/ProSol/Appui Gestion communautaire/06/2022

<sup>3</sup> Burnod Perrine, Ranjatson Patrick, Manasoia Oginot et Randrianasolo Renaud, 2021. Diagnostics socio-fonciers des espaces de pâturages dans le Boeny. Rapport de synthèse. Etude réalisée par le Cirad, mandatée par le consortium ECO Consult/GOPA Consultants pour les projets ProSol/ProPFR (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ). Allemagne : Oberaula, 2021. 27 pages.

s'est agi de comprendre sur quelles bases les comités de gestion créés par ProSol, ou comités kijana, ont démarré leurs activités, comment ils s'insèrent dans les contextes locaux et sont perçus, à quelles conditions des activités de protection des sols dans les espaces communautaires sont jugées pertinentes et appropriées par les populations dans les zones d'intervention et quels sont les leviers d'action pour atteindre les objectifs.

b. Résumé de l'approche et grille provisoire d'analyse

La mission a mobilisé trois approches complémentaires qui sont détaillées dans l'offre technique. L'approche paysage retenue par le projet ProSol prend en compte l'ensemble des fonctions et activités conduites au sein du paysage (production agricole, élevage, protection de la biodiversité, tourisme, etc.) ; l'approche socio-foncière mobilise trois niveaux complémentaires : i) ressources et territoires ; ii) usagers et modes d'accès ; iii) autorités, formes de gouvernance, fonctions et modalités de la régulation pour analyser les situations concrètes, pour faire réfléchir les interventions qui visent à modifier la gouvernance des ressources<sup>4</sup>. Dans le contexte local malgache de pluralité des normes et de pressions à l'appropriation privative, l'enjeu peut être autant d'instituer de nouveaux communs que de reconnaître et renforcer ceux qui existent. Enfin, le pastoralisme est caractérisé comme : i) un système spécialisé dans la valorisation de la variabilité, ii) une approche distincte pour produire de la nourriture avec du bétail, iii) un système qui offre une multitude d'avantages pour l'action climatique, l'économie, la sécurité alimentaire, l'efficacité de l'eau, la fonctionnalité du paysage, la conservation de la biodiversité et la transition vers une économie verte<sup>5</sup>.

Les informations produites sur le terrain sont mises en perspective des documents du projet<sup>6</sup> et des connaissances scientifiques à jour sur les espaces et les pratiques pastorales.

Pour préparer les entretiens, une grille d'analyse de départ (ci-dessous) a retenu trois dimensions signalées comme incontournables dans les diagnostics socio-fonciers (diversité, inclusivité, synergie), que nous appliquons aux trois niveaux des ressources, des usages et usagers, de la gouvernance.

Tableau 2 : Grille initiale d'analyse des contextes et comités

Axes/ dimensions	Prise en compte diversité (compétition/complémentarité)	Inclusion/reconnaissance (statut légal, identité, prescriptions d'aménagt)	Synergie acteurs par le projet
<b>Ressources</b>	<p><i>Caractérisation des territoires et des ressources naturelles (climat, géomorphologie et sol, ressources en eau, écosystèmes forestiers, tanety/kijana, agroforêts, plaines) ; pour les ressources naturelles renouvelables : disponibilité, qualité, potentiel économique, diversité d'usages (simultanés ou séquentiels) ?</i></p> <p><i>Focus particulier sur les types de pâturage, notamment les kijana et les tany firaofan'aomby</i></p> <p>Tendances observées</p> <p>Perceptions individuelles du territoire (incluant les espaces communautaires et</p>	<p>Avez-vous connaissance des différents statuts qui régissent les ressources ?</p> <p>Qu'est-ce que ça implique ?</p>	<p>Avec qui avez-vous des interactions au sujet des ressources ? (sojabé, NAP, VOI, projet, ONGS, adm forestière, usagers...) (droits productifs sur les ressources: accès/prélèvement)</p>

<sup>4</sup> Lavigne-Delville P., Fache E., Ancey V. 2023. Communs et gouvernance des ressources en accès partagé. In : *Foncier & développement*, Lavigne-Delville P., Colin J-P., Léonard E., eds, ed Quae IRD. <https://books.openedition.org/irdeditions/44677>

<sup>5</sup> FAO. 2021. Pastoralism – Making variability work. FAO Animal Production and Health Paper No. 185. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5855en>

<sup>6</sup> Diagnostics socio-fonciers des espaces de pâturages dans le Boeny. Rapport de synthèse, 2021. Rapport de prestation mission de consolidation de la préparation technique de projet dans le pays partenaire Madagascar, 2018. Réalisation de diagnostics dans des pâturages des communes d'intervention du ProSol, 2020.

Axes/ dimensions	Prise en compte diversité (compétition/complémentarité)	Inclusion/reconnaissance (statut légal, identité, prescriptions d'aménagt)	Synergie acteurs par le projet
	pâturages) ; visée pratique et dimensions sociales		
<b>Usages/usagers</b>	<p><i>Occupation et usages du sol (identifier les éventuels plans d'aménagement et de gestion « légaux » disponibles)</i></p> <p><i>Gestion du foncier (exploiter le diagnostic de l'équipe de Perrine)</i></p> <p><i>Agriculture, Gestion des forêts, Gestion des pâturages (avec un accent particulier sur les 2 modes de conduite des animaux liés aux grands espaces de pâturage – aomby asesy et aomby tondraka)</i></p> <p><i>Usages socio-culturels</i></p> <p>Pour chaque interlocuteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quels usages/pratiques (re)connait-il ?</li> <li>○ Quels usagers ? importance relative des usagers</li> <li>○ Quelles interactions (complémentarité, compétition, collaborations ?) à quel sujet ?</li> <li>○ Dynamiques qui influencent et transforment les modes d'accès</li> </ul> <p>Entre les usages : Usages séquentiels ou simultanés ?</p>	<p>Difficultés rencontrées par les usagers/défis et comment ces derniers les gèrent et/ou s'y adaptent, perspectives</p> <p>Opportunités du point de vue des usagers et des autres acteurs</p>	<p>Difficultés rencontrées par les usagers/défis et comment ces derniers les gèrent et/ou s'y adaptent, perspectives</p> <p>Opportunités du point de vue des usagers et des autres acteurs</p>
<b>Gouvernance</b>	<p>Composition des comités, modalités de désignation/élection, rôles,</p> <p>Modalités de travail (ce qui est prévu vs réalité, outils de gestion),</p> <p>Niveau de participation des différents usagers dans les processus de décisions,</p> <p>Résultats (prévus vs réalisations), difficultés, perspectives, dimensions de genre et de migrations</p>	<p>Pour vous, qui sont les acteurs clés pour la gestion des espaces ? des pâturages ?</p> <p>Est-ce qu'un mpiray kijana existe ici ? comment il fonctionne ? - a t -il des interactions avec le comité kijana (VOI) ?</p> <p>Avez-vous des priorités ? si oui lesquelles ?</p> <p>Pour vous, à quoi pourrait servir un comité des pâturages ?</p> <p>Politiques publiques / réglementations / institutions qui influencent et transforment les modes d'accès, perspectives, prévention des tensions sur les terroirs inter-villageois</p>	<p>Différents types d'autorités et intervenants avec qui vous interagissez ? (opérateurs devpt, Ongs, ProSol/Propfr, commune, MAEP, M environnt,...)</p> <p>Y a-t-il d'autres acteurs (projets de développement, gestionnaires d'aires protégées, adm forestière...) intervenant sur les ressources, les pratiques et les accès ? (droits sur les règles et statuts)</p>

Axes/ dimensions	Prise en compte diversité (compétition/complémentarité)	Inclusion/reconnaissance (statut légal, identité, prescriptions d'aménagt)	Synergie acteurs par le projet
		susceptible d'être affectés à l'agriculture ;	

c. Chaîne logique du projet et fondamentaux du pastoralisme

La méthode d'accompagnement se fonde sur un diagnostic partagé entre la mission des consultantes et ProSol. L'enjeu est donc d'identifier les intérêts respectifs et potentiellement communs entre ProSol et ses partenaires pouvant faire levier, les éventuels points de blocage et les marges de manœuvre du projet, dans ses moyens (fonctionnement des comités, aménagements) et ses finalités (protéger les sols, appui à la gestion communautaire). A cette fin, la mission a analysé les représentations et les motivations de tous les groupes d'acteurs concernés, y compris le projet ProSol. Cette sous-partie confronte quelques représentations sous-jacentes au narratif du projet et les piliers fondamentaux des systèmes pastoraux.

Comme de nombreuses interventions en milieu pastoral, le projet ProSol a hérité d'assertions communes dans la littérature, venues à la fois des sciences des productions animales orientées vers l'intensification et de l'agronomie de la parcelle agricole. Un document de préparation du projet postule que :

*« Les feux de brousse sont une des principales causes de la dégradation des ressources naturelles à Madagascar. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer l'importance des feux à Madagascar. Sans minimiser l'importance des autres raisons, l'agro-sylvopastoralisme semble la plus plausible et méritent (sic) d'être approfondie pour apporter des solutions efficaces aux feux. En effet, les mesures prises tant du point de vue juridique, socio-organisationnel et technique prises bien avant (de) la colonisation n'ont pas abouti à des résultats concrets pour contrecarrer le phénomène. Le système d'élevage extensif est (la) plus adaptée aux conditions d'alimentation actuelles basée sur l'exploitation du pâturage naturel. Dans le long terme, en transformant ce système d'élevage vers un système intensif tourné vers le marché, on pourrait arriver à mieux contrôler les feux de brousse. »<sup>7</sup>*

**L'extrait ci-dessus peut se reformuler en termes de postulats et de conséquences pour l'action, comme suit :**

- ✓ Les feux sont la cause principale de dégradation des ressources, principalement allumés par les éleveurs
- ✓ L'élevage extensif crée moins de richesse que l'élevage semi intensif (laitier), ou les activités agricoles (fruitières, maraichères etc) auxquelles est réservé le terme de « mise en valeur »
- ✓ L'élevage extensif est déconnecté de l'économie (pas orienté vers le marché)
- ✓ L'élevage extensif est destiné à terme à être remplacé par des formes plus intensives (a minima le ranching, au mieux l'embouche)
- ✓ Des formes plus intensives d'élevage protégeront mieux l'environnement
- ✓ La gestion collective des pâturages est informelle (voire laxiste)

Par conséquent, la protection des sols passe par l'introduction de changements systémiques sur les espaces de pâturages et la formalisation des limites et des règles. En améliorant la mise en valeur des espaces et en créant des richesses, ces interventions inciteront les éleveurs à intensifier l'élevage et à réduire les feux.

Les informations recueillies pendant la mission auprès des éleveurs et sur les pâturages dans 8 villages des deux communes de Antrema et Tsaramandroso, d'une part, et la littérature à jour sur le pastoralisme, d'autre part, permettent de comprendre en quoi les assertions couramment citées ci-dessus sont fort mal adaptées aux contextes pastoraux. En effet, les causes et les effets de ce lourd héritage sont désormais documentés<sup>8</sup>. Après un siècle

<sup>7</sup> Rapport de prestation mission de consolidation de la préparation technique de projet dans le pays partenaire Madagascar, 2018, p36.

<sup>8</sup> Johnsen, K. I., Niamir-Fuller, M., Bensada, A., & Waters-Bayer, A. (2019). A case of benign neglect: knowledge gaps about sustainability in pastoralism and rangeland.

d'interventions, la méconnaissance du pastoralisme reste la cause la plus fréquente d'échecs dans le développement pastoral, se traduisant souvent par des pratiques inadaptées provoquant de nouveaux malentendus dans un cercle vicieux (FAO, 2020 ; Oba, 2020 ; FAO, 2021). Reconnaître cette faiblesse est un premier pas nécessaire, régulièrement oublié quand les praticiens entrent en action. Sur la base des connaissances scientifiques à jour (FIDA et FAO, 2016 ; FAO, 2021) officialisées notamment par les Nations Unies (2026, Année Internationale des parcours et du pastoralisme - <https://iyrp.info/>), le pastoralisme peut être défini comme une large famille de systèmes de production et de vie basés sur l'élevage, très diversifiés mais partageant une spécialisation : l'amélioration de la diète et du bien-être animal par la gestion des parcours de pâturage à diverses échelles dans le temps et l'espace (FAO 2021).

#### *Pastoralisme, productivité et création de richesse*

Le pastoralisme est par nature multifonctionnel, en associant la production alimentaire et un mode d'existence avec relativement peu d'investissements extérieurs. Pour des modes d'existence sous conditions potentiellement productives mais risquées, la fiabilité à long terme est centrale et non substituable à de l'argent. (Roe, Huntsinger and Labnow, 1998)

#### *Pastoralisme et environnement*

La valeur du pastoralisme et sa contribution à une résilience socio-écologique face au changement climatique sont de mieux en mieux reconnues (IUCN 2014; FAO 2021 ; GIZ 2022<sup>9</sup>). Les systèmes pastoraux bénéficient de leurs interactions étroites avec leur milieu naturel. Leur résilience ne se fait pas aux dépens de l'environnement. Les pasteurs, quand ils sont libres de mettre en œuvre leurs compétences, pratiquent une gestion efficiente de l'eau, fournissent des services écosystémiques et de la biodiversité, allant de la dispersion des semences et du contrôle de l'embroussaillage à la régulation des paysages et la connexion d'écosystèmes distants grâce à leur mobilité (Sharifian et al 2022) (GIZ, 2022).

#### *Pastoralisme et production alimentaire<sup>10</sup>*

Souvent décrié comme un système de production animale inefficace, le pastoralisme est très performant en ce qui concerne l'efficacité en protéines. L'efficacité en protéine doit se mesurer en termes de protéines comestibles<sup>11</sup>, c'est une valeur représentant la quantité produite de protéine comestible pour chaque unité de protéine comestible nécessaire à sa production (intrant). Sous cet angle, les pays dotés de systèmes pastoraux importants laissent les autres pays loin derrière eux. Par exemple le secteur de l'élevage au Kenya, qui repose largement sur le pastoralisme, produit vingt fois plus de protéines comestibles qu'il en consomme, alors que dans les pays où les systèmes d'élevage sont qualifiés de très efficaces selon les méthodes conventionnelles d'évaluation, le bétail est alimenté par deux fois plus de protéines comestibles que ce qu'il produit (FAO, 2011). Des recherches récentes montrent que le bétail élevé dans des systèmes de production visant à créer une économie circulaire sans intrants comestibles -tels que les céréales-, comme dans les systèmes pastoraux, pourrait à terme fournir 20–40 % des besoins globaux en protéines (Van Zanten et al., 2018). Le pastoralisme joue déjà un rôle en économie circulaire : en utilisant la biomasse qui serait autrement inutilisable pour la consommation humaine, en réduisant les pertes : tout est réutilisé et recyclé. Plus important, en fertilisant les champs, les troupeaux mobiles pastoraux contribuent substantiellement à la production végétale, spécialement pour les paysans qui ne peuvent payer ou trouver de fertilisants minéraux et dans les espaces où la présence de bétail est saisonnière (Behnke, 2010). [...] Il est important d'inclure la diversité des systèmes de production agro-pastoraux existants – sédentaire et mobiles-, de respecter et renforcer les interactions entre eux. La variabilité des manières de faire, au premier rang la mobilité, est clé pour la capacité d'adaptation des pasteurs.

#### d. Déroulé de la mission

4 pâturages visités : Antrema, Analatelo/Bedo, Antevamena et Befolakazo

<sup>9</sup> Pastoralism and Resilience of Food Production in the Face of Climate Change. Technical Background Paper. GIZ, 2022. Version courte : note d'intention politique disponible à : [www.celep.info](http://www.celep.info) and [www.giz.de/en/worldwide/104357.html](http://www.giz.de/en/worldwide/104357.html)

<sup>10</sup> Ce paragraphe est traduit directement de FAO. 2021. Pastoralism – Making variability work. FAO Animal Production and Health Paper No. 185. Rome.

<sup>11</sup> Ici, comestible s'entend comestible par l'homme.



## I. Diagnostic

Cette mission intervient en fin de première phase du projet ProSol, alors que les équipes disposent déjà d'un certain nombre de documents techniques de préparation, d'expertise et d'évaluation à mi-parcours produits par différentes consultations d'experts et de scientifiques. Compte tenu de cette documentation, et nous basant sur les informations et les témoignages recueillis du 21 mars au 8 avril, nous avons organisé le diagnostic en intégrant pâturages et comités dans trois sous-parties afin d'appuyer le plus pratiquement possible la suite des activités du projet ProSol avec les usagers des espaces communautaires : I.1 – Sélection des pâturages et mise en place des comités ; I.2- Pratiques des usagers et leurs perceptions des comités ; I.3 – L'expérience des aménagements.

### I.1 La sélection des pâturages et la mise en place des comités

*Encadré 1 : Synthèse sur les pâturages*

Antrema : forte emprise de la NAP, un espace vaste où les pâturages sont jugés de qualité et suffisants, des éleveurs stratégiques reconnus comme représentants vis-à-vis de NAP et Comité. Posture de méconnaissance des pratiques d'élevage tondraka par le psdt de l'A.M.I.

Analatelo/ Bedoa : Une zone d'accueil d'élevage, peu concernée par le complexe Mahavavy-kinkony, mais des relations tendues avec le cantonnement (/feux). Manque d'eau en maintany.

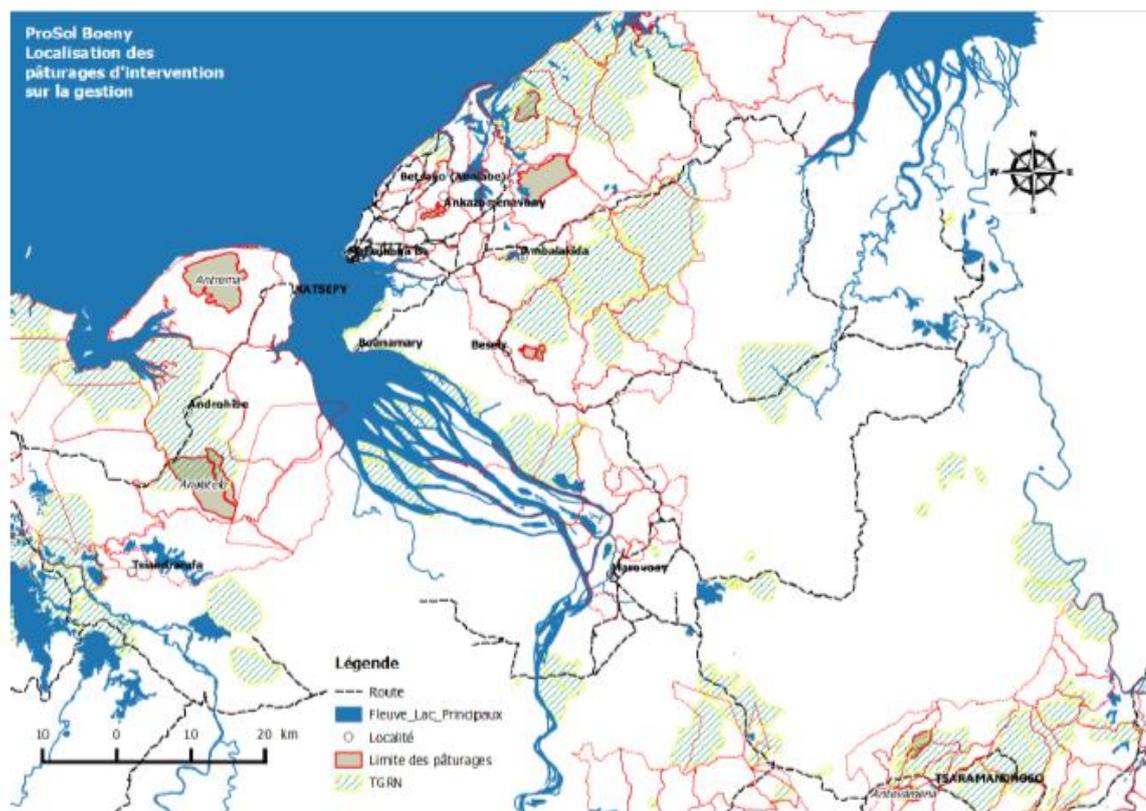
Tsaramandroso : Un lourd historique avec d'une part l'emprise du parc Ankarafantsika et les deux VOI (Herisoa inspirant Mamelonarivo), d'autre part des tensions autour de l'installation de migrants agriculteurs. Contraste entre Antevamena (peu de zébus permanents) et Befolakazo, où forte circulation de zébus. Relations délicates avec la commune à Antevamena à propos des migrants. Les comités sont composés essentiellement d'éleveurs.

#### a. Comment les pâturages ont été identifiés par ProSol

Au niveau de la région Boeny, ProSol intervient au niveau de 11 communes rattachées à 4 districts, à savoir Mahajanga II, Ambato Boeny, Marovoay et Mitsinjo. En 2020, en collaboration avec le projet ProPFR et ses partenaires régionaux ProSol a mandaté le CIRAD pour réaliser un diagnostic socio-foncier des zones de pâturage sur quatre Communes : Katsepy, Betsako, Ambalakida et Tsaramandroso. Cette étude a permis de mieux comprendre l'utilisation de ces espaces (notamment d'identifier les espaces gérés de façon collective) ainsi que leur gestion. Dix-sept (17) pâturages ont ainsi été répertoriés dont 9 retenus à l'issue de la validation communale. Sur les autres communes, d'autres aires de pâturages ont été identifiées avec l'appui de partenaires régionaux.

La sélection des pâturages à appuyer s'est ensuite basée sur plusieurs critères dont : (i) l'inclusion au sein de zones sous TGRN (sous-tendue par l'hypothèse d'une possibilité d'exploiter/valoriser la présence de VOI et que l'aire de pâturage est déjà délimitée parmi les zones à gérer) ; (ii) l'absence d'éventuels litiges fonciers. Au total, 15 espaces pastoraux ont été validés par les Comités de pilotages communaux pour l'intervention des deux projets, ProSol et ProPFR.

Figure 1 Boeny, zone globale d'intervention ProSol Madagascar



Pour la campagne agricole 2021/2022, les activités ont porté sur 13 espaces ayant des statuts fonciers différents selon le tableau suivant.

Tableau 4 : Liste des pâturages appuyés durant la campagne 2021/2022

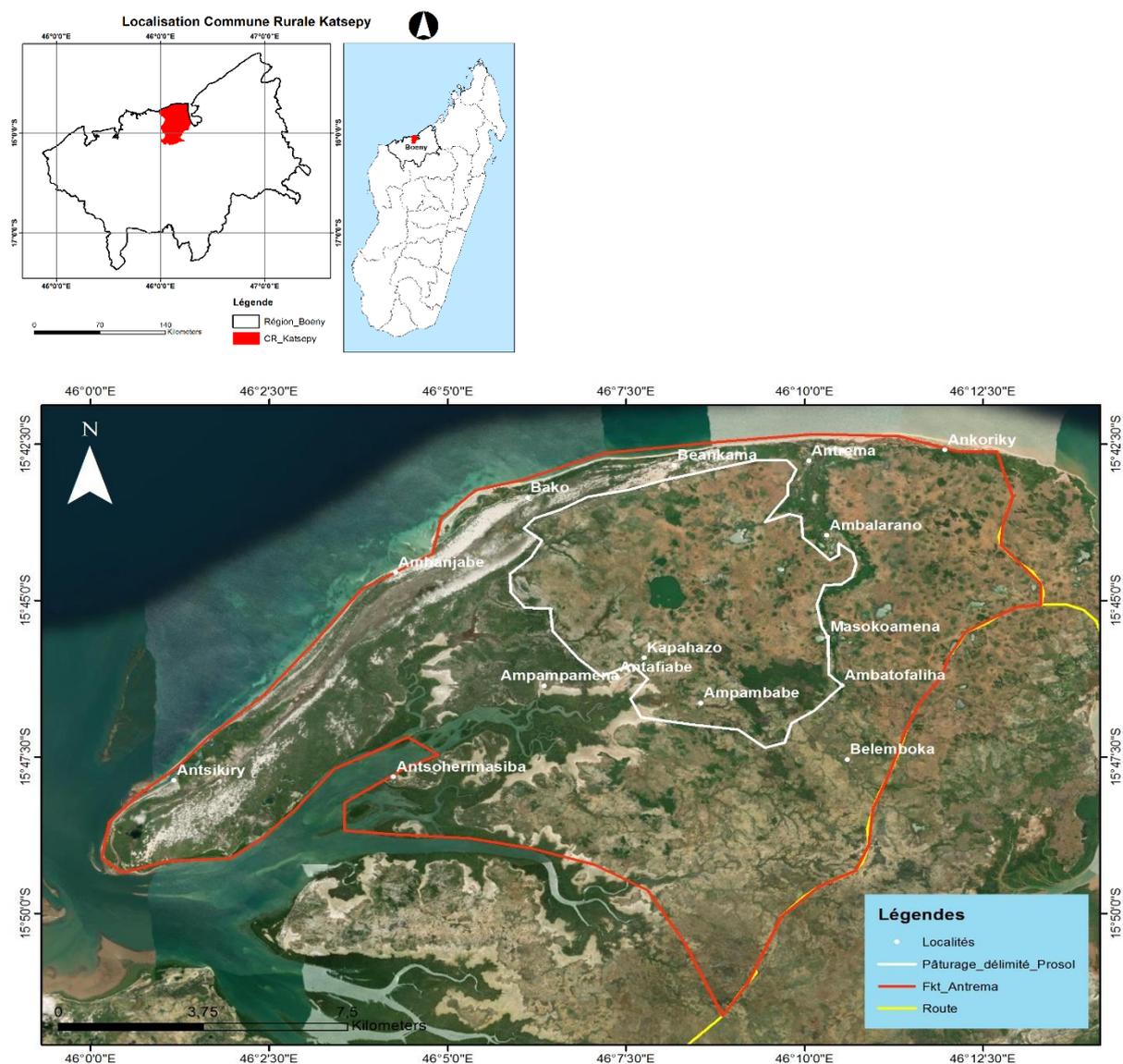
District	Commune	Fokontany	Pâturage	Précisions par rapport au statut foncier	Superficie à gérer (Ha)
Ambato Boeny	Tsaramandroso	Ambatoloaka	Befolakazo	Dans TGRN	625
			Antevamena	Dans TGRN	533
		Maevarano	Parcelle 12 ou Jorondraza	Hors TGRN	46
Mahajanga II	Ambalakida	Ankivonjy	Analabe	Dans TGRN	130
		Manarenja	Ankijabe	Hors TGRN	175
	Betsako	Ankilahila	Ankilahila	Dans TGRN	1000
		Antsiatsiaka	Antsiatsiaka	Hors TGRN	3000
	Belobaka	Ankazomenavony	Ankazomenavony domaine Raseta	Hors TGRN	260
		Besely	Marosakoakely	Hors TGRN	258
Marovoay	Antanamboao Andranolava	Mangapaika	Station Miadana	Hors TGRN	2250
Mitsinjo	Katsepy	Analatelo	Analatelo	Dans TGRN	3680
			Bedoa	Dans TGRN	958
		Antrema	Antrema	Dans NAP	4360
TOTAL	6	11	13		17 275

La mission a pu visiter 5 pâturages : Antrema, Analatelo, Bedo, Befolakazo et Antevamena. Le cas de Bedo reste à clarifier avec les acteurs locaux s'ils souhaitent être associés au comité d'Analatelo ou avoir un comité à part. Le diagnostic socio-foncier donne suffisamment de détails sur : (i) le contexte des communes et fokontany dans lesquels

se trouvent les pâturages ; (ii) le système d'élevage bovin dans ces localités ainsi que les modes de gestion des pâturages concernés. Ce qui suit ne reprend pas l'entièreté de ces informations mais présente les enjeux saillants autour de chaque pâturage.

**Le pâturage d'Antrema** se trouve dans le fokontany d'Antrema, commune rurale de Katsepy, district de Mitsinjo. A noter que dans la commune de Katsepy, la sélection des pâturages d'Antrema, Analatelo/Bedo a été réalisée le 19 août 2021 lors d'une réunion ayant vu la participation des membres du comité de pilotage au niveau de la Commune, des représentants des éleveurs, des représentants des VOI et des représentants de ProSol et de PropFR.

Figure 2 Localisation du pâturage d'Antrema



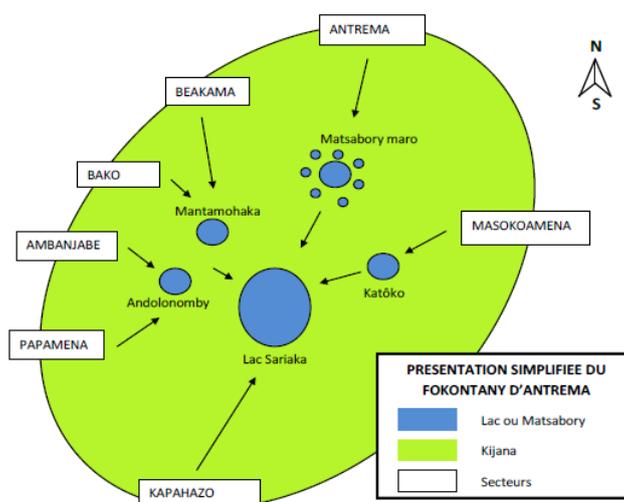
Le pâturage, d'un seul tenant, est estimé à une superficie d'environ 4 360 ha. Les herbes sont jugées suffisantes (l'effectif total des zébus utilisant le pâturage est estimé à 700) et de qualité en saison des pluies. Par ailleurs, le grand pâturage est parsemé de points d'eau (l'ensemble du fokontany compte 42 lacs/points d'eau). Le mode principal de conduite des troupeaux est *l'aomby tondraka*<sup>12</sup> et la gestion du grand pâturage se fait par secteur (subdivision du

<sup>12</sup> La conduite en mode « **tondraka** » consiste à ne pas attacher les zébus qui restent dans les pâturages jour et nuit mais sont regroupés dans des lieux de regroupement au sein des pâturages tous les 2 ou 3 jours. Les autres modes de conduite sont : (i) le mode « **asesy** » où les zébus ne

fokontany) et est assurée par un collectif qui réunit l'ensemble des propriétaires d'animaux d'un lignage<sup>13</sup>. Les règles d'accès et de gestion du pâturage sont relativement bien appliquées avec 4 éleveurs stratégiques qui assurent la fonction de *mpitana zoron-tany* gardiens des points cardinaux du grand pâturage (Fiankina, Soatombo, Boana, Azinah<sup>14</sup>). Les villages et secteurs forment un cercle concentrique autour du pâturage, rendant l'accès à ce dernier difficile pour d'éventuels voleurs de zébus, ce qui signifie une certaine sécurité des troupeaux, sécurité favorable à l'élevage en mode *tondraka*.

Le croquis ci-après présente le mouvement des troupeaux et de manière générale, les zébus sont libres de pâturer d'un secteur à un autre. Les zébus des villages bordant le littoral (Antrema, Beakama, Bako et Ambanjabe) vont également sur les plages pour y consommer des fruits d'afiafy *Avicennia marina*.

Figure 3 Croquis du pâturage d'Antrema avec le déplacement des troupeaux



Source : Cirad, 2021

Le pâturage présente la particularité d'être inclus dans la nouvelle aire protégée (NAP) de catégorie VI dénommée Site bioculturel d'Antrema, NAP qui se superpose entièrement avec le fokontany d'Antrema avec une superficie de 20 620 ha. La NAP est gérée par MNHN en partenariat avec Antrema Miray (AMI), plateforme regroupant une dizaine d'associations thématiques et plutôt organisées par secteur mais au sein de laquelle les éleveurs de zébus *tondraka* ne se sont pas constitués en association (selon un éleveur stratégique, les associations sont mises en place pour gérer les dotations et comme il n'y a pas de dotation de zébus, la mise en place d'une association n'a donc pas d'intérêt). L'existence de la NAP crée une forte emprise non seulement sur les activités d'élevage bovin mais sur l'ensemble des activités de la population en général, emprise jugée devenue plus forte après l'officialisation de la NAP en 2015<sup>15</sup>. Le gestionnaire souligne que les règles de gestion concernant les ressources n'ont pas changé après l'officialisation de la

sont pas attachés mais accompagnés par des bouviers toute la journée puis ramenés dans des enclos aux villages le soir ; (ii) le mode **semi «asesy»** où les zébus ne sont ni attachés ni accompagnés par les bouviers toute la journée mais sortent des enclos le matin avec les bouviers et récupérés par ces derniers en fin de journée pour être mis à nouveau dans les enclos.

<sup>13</sup> Les éleveurs membres du collectif en charge de la gestion du pâturage sont les *mpiray kijana* (dit aussi *mpiray kija*). Ils disposent du droit de gestion et d'exclusion sur les pâturages. Dans le système *omby tondraka*, les éleveurs deviennent *mpiray kijana* dès lors qu'ils ont installé leur *tany fananganan'aomby*. Les *mpiray kijana* ont le droit d'autoriser ou non un éleveur d'utiliser leur grand pâturage. En cas de question importante à traiter ils se réunissent et décident collectivement de la mesure à prendre (Cirad, 2021).

<sup>14</sup> **Fiankina** : grand éleveur et Sojabe de Kapahazo, issu de la famille Mbesy et ayant un lien avec la famille royale, utilisant une grande partie du pâturage. **Soatombo** : éleveur historique de Bako, Sojabe et gestionnaire du troupeau de Bako, issu de la famille Mbesy. **Boana** : gestionnaire d'un troupeau et éleveur d'Antrema, issu de la famille Ampanjaka et celle de Mbesy, Sojabe. **Azinah** : éleveur d'Ambalarano, issu de la famille Mbesy, Sojabe.

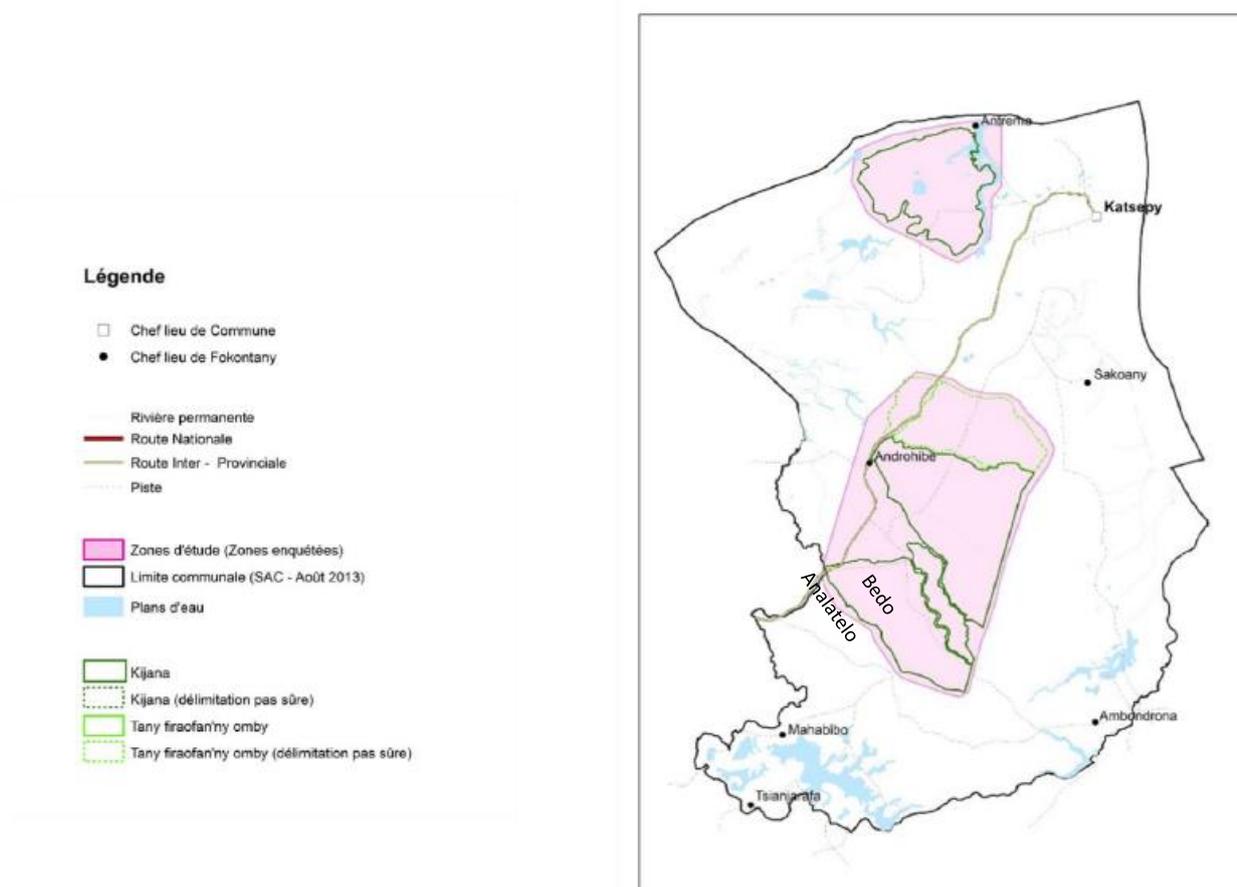
<sup>15</sup> A la fin des années 90, le Projet Sifaka a été mis en place après discussion et obtention de l'aval l'Ampanjaka Tsimanendry et est intervenu en deux phases de 5 ans. Puis en 2010, Antrema obtient le statut de « Station forestière » avant d'être officiellement une nouvelle aire protégée de catégorie VI en 2015.

NAP mais en vertu de l'obligation d'appropriation par les communautés, la contribution financière du gestionnaire MNHN a diminué, ce qui est peut-être perçu comme contraignant pour la communauté.

La NAP ne dispose pas encore de statut foncier légal même si une démarche a été initiée en 2007 et a abouti à l'implantation de 18 bornes. Lors de reprise de la démarche par PropFR, ces bornes ont été jugées insuffisantes et à la suite du devis établi par le géomètre recruté par PropFR, ce dernier a déclaré qu'il n'est pas en mesure de financer la sécurisation foncière de la NAP. Toutefois, le décret de création représente une forme de sécurité pour la communauté comme ce fut le cas lors de tentatives de demande de titre foncier par plusieurs personnalités de Mahajanga, tentatives qui ont échoué grâce à l'appui du gestionnaire (le décret de création de la NAP a été un élément dissuasif).

**Les pâturages d'Analatelo et de Bedo**, localisés dans le fokontany d'Analatelo (commune rurale de Katsepy, district de Mitsinjo) s'étendent respectivement sur 3680 et 958 ha.

Figure 4 Localisation des pâturages d'Analatelo et de Bedo



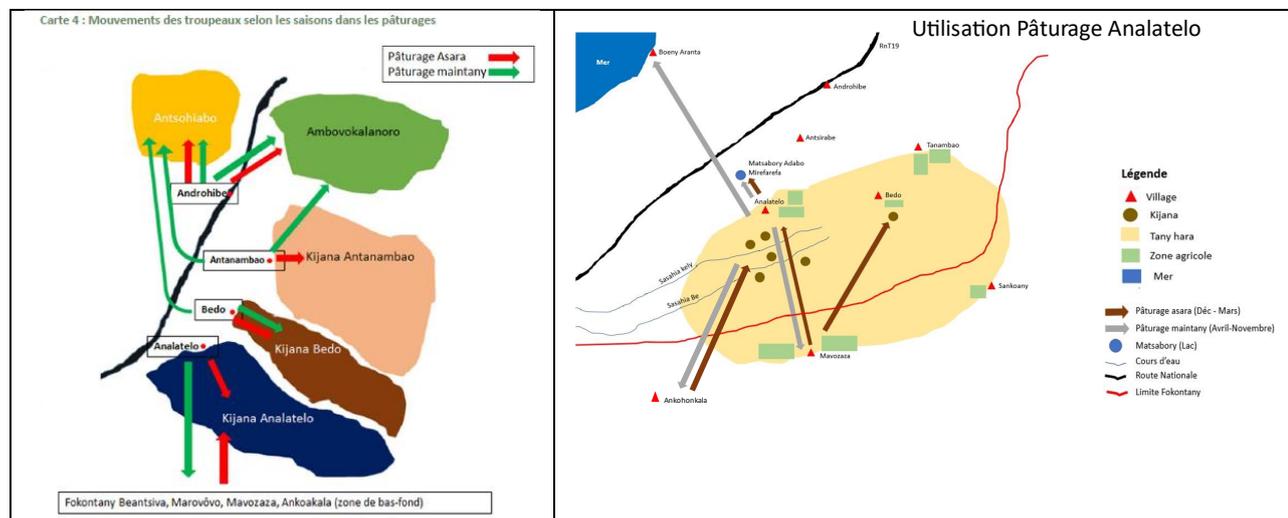
Source : Cirad, 2021

Zone d'accueil d'élevage, les pâturages sont jugés de qualité (abondance d'herbes en saison des pluies, présence suffisante d'arbres d'ombrage). En revanche en saison sèche, les zébus souffrent d'un manque d'eau et leurs propriétaires sont obligés de les amener relativement loin (à 5h de marche par exemple pour les éleveurs de Bedo) pour pouvoir accéder à l'eau. Les pâturages sont composés : (i) des zones de parcours, dénommées *tany hara* litt. terres caillouteuses/pierreuses, à usage collectif et (ii) des *fananganan'aomby* lieux de regroupement au sein des zones de parcours, situés à proximité des lacs et des îlots de forêts, réservés à l'usage d'un groupe d'éleveurs sous l'autorité d'un maître du lieu.

La zone est également marquée par une forte insécurité qui conduit les éleveurs à réduire la taille de leurs troupeaux. Les trois modes de conduite tondraka, asesy et semi-asesy sont pratiqués dans le fokontany d'Analatelo mais avec

l'insécurité grandissante, le mode *tondraka* est pratiqué par un faible nombre d'éleveurs. Les deux pâturages sont gérés par secteur (secteur Analatelo, secteur Bedo) mais les zébus peuvent passer d'un secteur à un autre sans autorisation préalable. Tout changement de *fokontany* requiert toutefois un laissez-passer signé par le *fokontany* de provenance puis le *fokontany* de destination, en passant par le notable et le chef secteur.

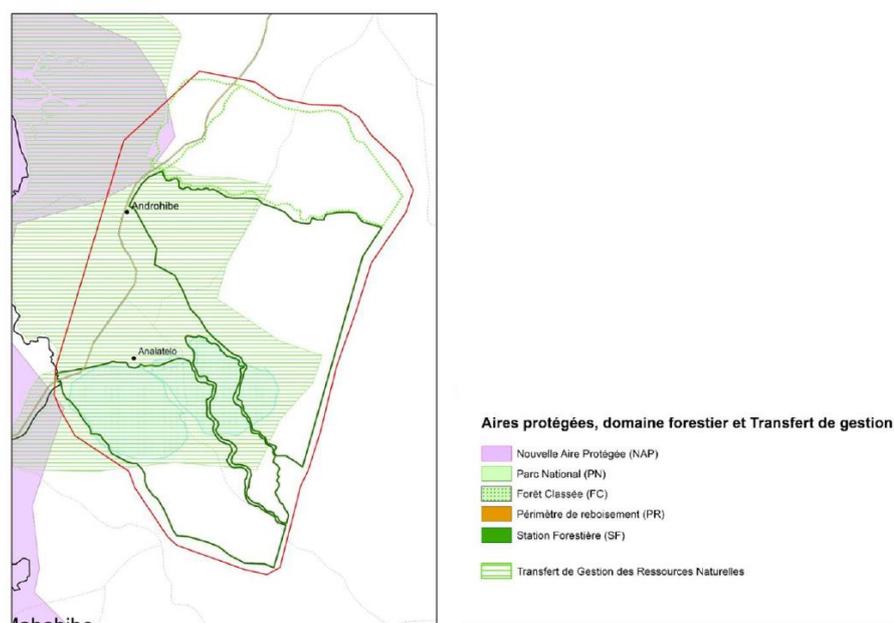
Figure 5 Mouvement des troupeaux dans les pâturages du fokontany d'Analatelo



Source : Cirad, 2021

Le *fokontany* d'Analatelo est entouré de nouvelles aires protégées (à l'Est, la NAP de Bombetoka, à l'ouest NAP Complexe Mahavavy-Kinkony, et au Nord la NAP Site bioculturel d'Antrema). Les espaces de pâturages d'Analatelo et de Bedo n'empiètent pas sur la Nouvelle Aire Protégée dénommée Complexe Mahavavy-Kinkony (CMK), située beaucoup plus à l'Ouest ; en revanche, le territoire sous contrat de transfert de gestion des ressources naturelles géré par le VOI Lovainjafy - VOI mis en place avec l'appui du gestionnaire du CMK - se trouve en partie sur les deux pâturages (cf. carte ci-après). Si le CMK n'est pas perçu comme une menace par les éleveurs, le durcissement des règles imposées par le VOI et le cantonnement de Mitsinjo semblent plus préoccupants pour les éleveurs de zébus *tondraka* : selon l'entretien de l'équipe du diagnostic socio-foncier avec le VOI, (i) les feux sont strictement interdits par le VOI et une nouvelle règle proposée par le cantonnement de Mitsinjo, en discussion depuis Janvier 2023, suggèrerait que les propriétaires de zébus qui pâtureront sur les terres brûlées n'ayant pas obtenu une autorisation de mise à feu seront considérés responsable du feu ; (ii) la pratique d'élevage peut se faire mais elle ne doit pas être extensive (les éleveurs doivent tous attacher leur zébus afin de préserver les futurs reboisements). La cheffe de cantonnement infirme l'interdiction stricte du feu mais insiste sur l'obligation de demander l'autorisation de mise à feu (un modèle a été mis à disposition des éleveurs). En revanche, elle confirme la nouvelle règle en discussion depuis janvier 2023, période à laquelle une réunion a été organisée au chef-lieu du fokontany d'Analatelo à la suite de la délimitation des pâturages, pour justement discuter des feux. La réunion a été une occasion pour les villageois de négocier les pare-feux autour du village (le cantonnement a accepté des pare-feux de 4 ou 5m de large au lieu des 10m règlementaires), les feux de pâturage n'ayant pas été abordés probablement en raison de la stigmatisation forte des éleveurs et au risque d'être ciblé individuellement en cas de prise de parole. Une deuxième réunion avec les éleveurs était prévue en février 2023 mais n'a pas pu se tenir à la suite des fortes pluies occasionnées par le cyclone Freddy.

Figure 6 Aires protégées, domaine forestier et transfert de gestion dans le fokontany d'Analatelo



Source : Cirad, 2021

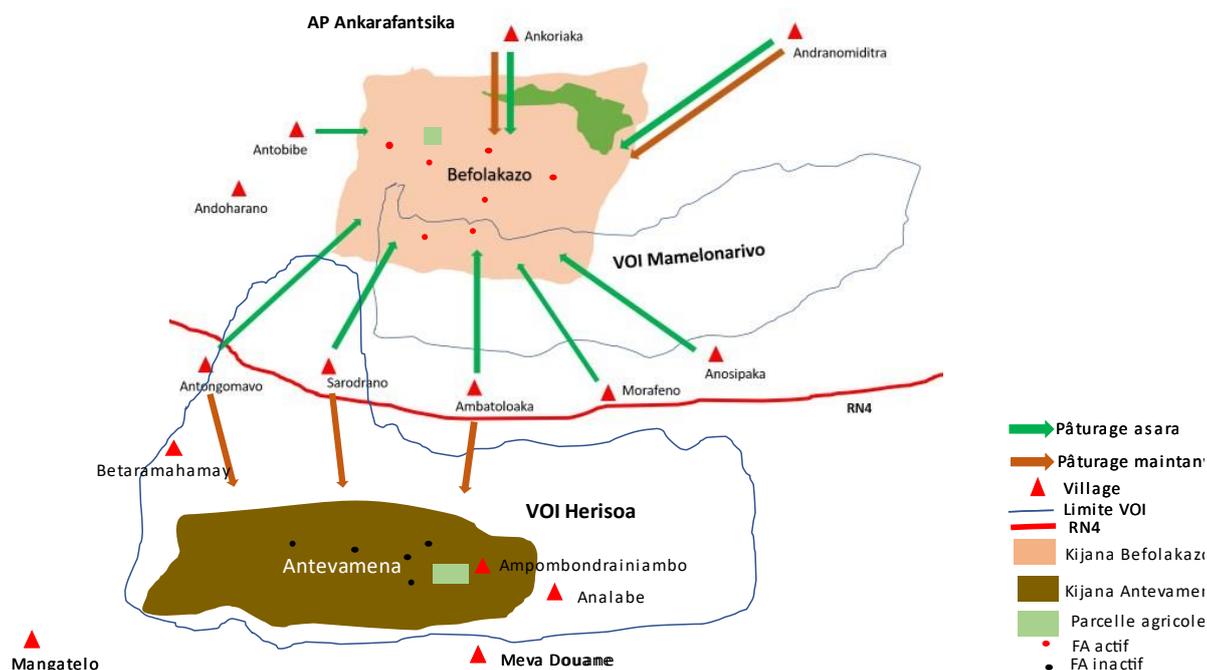
Le besoin en appui vétérinaire est soulevé par plusieurs interlocuteurs. Le vétérinaire affecté à Katsepy ne vient qu'une fois par an (en réalité il habite Majunga) pour la journée de vaccination, qui est préparée par la construction de trois enclos de vaccination par les jeunes. De plus les médicaments manquent et de nombreuses maladies résistent aux traitements traditionnels à la portée des éleveurs.

**Les pâturages d'Antevamena (533 ha) et de Befolakazo (1019 ha)** dans le fokontany d'Ambatoloaka, commune rurale de Tsaramandroso, district d'Ambato Boeny sont marqués par un lourd historique avec d'une part l'emprise du parc national Ankarafantsika et les deux VOI Herisoa et Mamelonarivo, d'autre part des tensions autour de l'installation de migrants agriculteurs. En effet, les deux pâturages se superposent respectivement avec les territoires sous contrat de transfert de gestion des VOI Herisoa et Mamelonarivo mis en place en 2001 et 2003 (Herisoa inspirant Mamelonarivo) dans le cadre de la mise en place de ceinture verte autour du parc Ankarafantsika, l'objectif de la ceinture verte étant de préserver autant que possible le parc en octroyant aux communautés riveraines la possibilité de gérer les ressources contiguës au parc. Deux contrats successifs portant sur le charbonnage ont été accordés à chacun des 2 VOI (2001-2006 puis 2006-2016 pour le VOI Herisoa et 2003-2007 puis 2007-2017 pour le VOI Mamelonarivo) mais n'ont plus été renouvelés par la suite, la raison évoquée étant la perte de contrôle et la dégradation des ressources. Et c'est dans le cadre de la collaboration avec ProSol que les contrats avec les 2 VOI ont été renouvelés de nouveau en 2021.

Dans le pâturage de Befolakazo, une tension forte avec les migrants a nécessité la médiation des gouverneurs des régions Boeny et Androy en décembre 2021 suivie d'une intervention des forces de l'ordre pour les déloger. Dans le pâturage d'Antevamena, une tension palpable apparaît par rapport à l'installation de migrants agriculteurs dans la zone d'Ampondrainiambo (le rapport reviendra plus loin sur ce sujet).

Les deux pâturages sont utilisés par les différents villages de la commune selon le croquis ci-après mais avec un contraste entre Antevamena (peu de zébus permanents) et Befolakazo, où s'observe encore une forte circulation de zébus.

Figure 7 Mouvement des troupeaux sur les pâturages d'Antevamena et de Befolakazo



Source : Cirad, 2021

**Le pâturage d'Antsiatsiaka** (3000 ha), commune de Betsako, district de Mahajanga II fait partie des trois pâturages du fokontany d'Antsiatsiaka étudiés dans le cadre du diagnostic socio-foncier (les deux autres pâturages sont Antanimena et le pâturage dit « tanin'i Alexandre » mais n'ont pas été retenus pour les interventions de ProSol). Selon le diagnostic socio-foncier, les *antety* d'Antsiatsiaka et Antanimena disposent de riches herbes de pâturage, une abondance de *matsabory* (Amparihy, Matsatomendry, Andranotsirity) et de divers îlots de forêts (Analavory, Analabe, Analakely, Analanomby) qui en font d'excellents terrains pour l'élevage.

Figure 8 Localisation du pâturage d'Antsiatsiaka

Betsako : zone d'étude

Légende

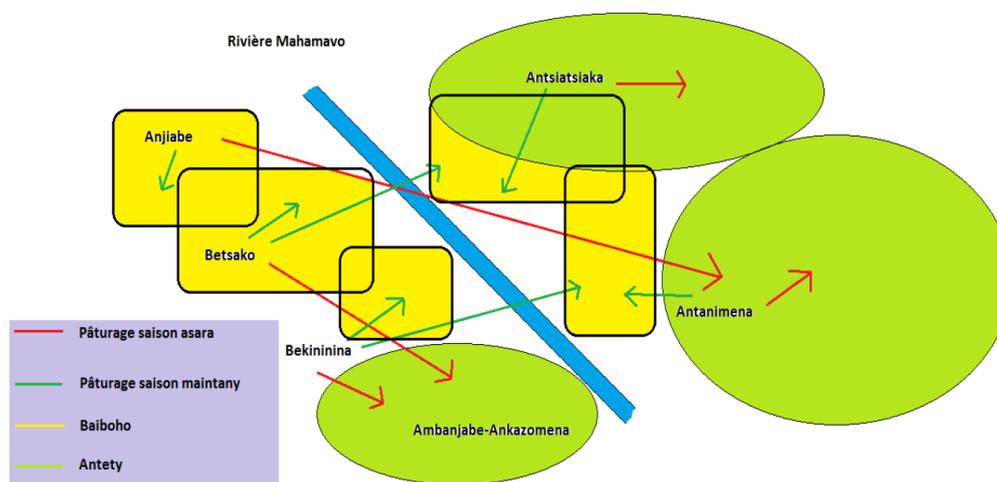
- ☐ Chef lieu de Commune
- Chef lieu de Fokontany
- Rivière permanente
- Route Nationale
- Route Inter - Provinciale
- Piste
- Zones d'étude (Zones enquêtées)
- Limite communale (SAC - Août 2013)
- Plans d'eau
- Kijana
- Kijana (délimitation approximative)
- Tany firaofan'ny omby
- Tany firaofan'ny omby (délimitation approximative)



Source : Cirad, 2021

Antsiatsiaka est principalement destiné à l'élevage d'*aomby tondraka* et d'*aomby asesy* (environ 640 zébus sont recensés pour le fokontany d'Antsiatsiaka). Les premiers y restent toute l'année et sont contrôlés deux fois par mois, tandis que les derniers n'y vont qu'en *asara* conduits par des bouviers, en tant qu'*aomby manaraka akata litt.* zébus qui suivent les herbes. Le mouvement des troupeaux est présenté dans la figure ci-après.

Figure 9 Mouvement des troupeaux dans les pâturages de la commune de Betsako



Source : Cirad, 2021

A l'instar des autres pâturages, la circulation des troupeaux au sein des secteurs du fokontany reste libre. Et les *mpiray kija* du secteur demeurent les décideurs principaux en cas d'entrée des éleveurs en provenance d'autres *fokontany*. Ainsi, avant de viser le laissez-passer d'éleveurs d'autres *fokontany*, le chef *fokontany* d'Antsiatsiaka prend contact avec le chef secteur. Celui-ci fait ensuite appel à Tsimagnelo, puis les *mpiray kija* pour une réunion de prise de décision. L'avis de Tsimagnelo, fondé lors de son entretien préalable avec le nouvel éleveur, a de l'importance, voire de l'influence, durant la délibération des *mpiray kija* (mais Tsimagnelo n'est pas le décideur unique). Ni le chef secteur, ni le président du *fokontany* ne peuvent s'opposer à la décision des *mpiray kija*.

Le contexte local est marqué par : (i) un conflit opposant des éleveurs stratégiques (Tsimagnelo/Kolobe et Bory) mais qui semble aujourd'hui en bonne voie de résolution ; (ii) une mobilisation des éleveurs dans les années 2000 contre une suspicion d'installation de deux grandes entreprises (le *fokonolona* prit la résolution d'inscrire pour les démarches entamées le nom de deux grands éleveurs : Tsimagnelo, pour le village et l'*antety* d'Antsiatsiaka, et Kolobe, son frère, pour le village et l'*antety* Antanimena. L'accord, tacite, était cependant que l'usage des deux *antety* resterait collectif.). Le diagnostic socio-foncier n'a pas perçu de sentiment d'insécurité foncière de la part des éleveurs/villageois concernant leurs pâturages car ils pensent avoir fait des démarches de sécurisation à Antsiatsiaka et à Antanimena (mais le PLOF n'en donne aucune trace). L'appropriation d'une partie de l'*antety* d'Antanimena par M. Alexandre ne semble pas particulièrement offusquer les éleveurs.

A noter que sur le plan légal, le pâturage relève actuellement du domaine de l'Etat. PropFR a récemment initié une démarche de sécurisation foncière en démarrant un processus de délimitation en vue d'une titrisation pour la Direction Régionale de l'Élevage mais des réflexions sont aujourd'hui en cours pour une expérience pilote de domaine foncier communautaire : (i) qui s'appuierait sur une présomption de propriété collective offrant un premier niveau de protection légale (reconnaissance même sans document légal) ; (ii) avec un coût abordable tout en rapprochant le légitime du légal.

#### b. Les comités et leurs outils de travail

Les comités ont été mis en place entre mai et décembre 2021 à la suite de l'identification des pâturages et leur composition traduit d'une certaine manière soit le rapport de force entre les différents acteurs/usagers (le comité est

perçu comme une opportunité pour tirer profit des interventions extérieures, pour monnayer l'accès aux espaces ou ressources ou pour faire valoir certains droits et par conséquent faire partie du comité est considéré comme un moyen clé pour y parvenir) soit le positionnement de la communauté (qui attend de voir les activités mises en œuvre et dans ce cas être membre du comité n'est pas jugé important).

**Pour le pâturage d'Antrema**, le comité de gestion provisoire a été mis en place en décembre 2021 avec 8 membres puis la composition a été complétée/révisée le 18 novembre 2022 pour aboutir à 15 membres représentant les différents usagers de l'espace : éleveurs, agriculteurs, mais également des chefs de secteur. A confirmer si les éleveurs stratégiques reconnus comme représentants des éleveurs de zébus *tondraka* sont aujourd'hui représentés dans le comité.

- Président: Mihaja François (chef fokontany)
- Razanatsimba Jacquier Luc (chef secteur Beankama)
- Noery Daniel (Président AMI)
- Radanielson Juco Emmanuel (chef secteur Ambalarano)
- Radanielson (chef secteur Masokoamena, père de Zuco)
- Vavisoa Mélanie (femme de Tsara)
- Rasolo Raymond (petit éleveur et fils de Tsara)
- Ravalison (représentant du gestionnaire de la NAP)
- Daniel (Masokoamena)
- Clement Roger (Ampambabe)
- JAOZARA (Antrema)
- Toalany Tombozara (Antrema)
- Toalana (Kaphazo :Sojabe)
- Soatombo (Bako : Sojabe)
- Hamiss (Bako)

**Pour le pâturage d'Analatelo**, le comité de gestion du pâturage a été mis en place en octobre 2021 avec 8 membres, majoritairement (ou tous) issus d'une association de jeunes Tanamaro Ôpôpy.

- Mr Ramahefamanana Parfait (Président)
- Mr Bemianko Roger
- Mr Tsarazandry
- Mr Tsaraby
- Mr Evariste
- Mme Kialitodinandrasana Clara
- Mr Roland Jean Jacques
- Mr Randriamahazo Jocelyn

Seul le village d'Analatelo a été mobilisé lors de la réunion de mise en place du comité (les villages du Sud n'y ont pas participé. Le président est un jeune homme de 30 ans, fils de l'un des 3 sojabe majeurs qui n'est pas vraiment éleveur mais dispose seulement de quelques *aomby sarety*. Le village de Bedo n'y est pas non plus représenté car le pâturage de Bedo n'est pas associé à celui d'Analatelo).

**Pour le pâturage d'Antevamena**, le comité de gestion du pâturage a été mis en place en juin 2021 avec 9 membres.

Tableau 5 Liste des membres du comité kijana d'Antevamena

Nom et prénoms	Fonction	Localité de résidence
Bemisy	Président	Betaramahamay
Nicolas Norbert	Vice-président	Tsangambato
Rabe Justin	Trésorier	Tsangambato
Ranjalahy Eddy Khaal	Secrétaire n°1	Tsangambato

Ranaivoarivony Jaoson Tinasoa Yvon	Secrétaire n°2	Betaramahamay
Ramamisoa Jean de Dieu	Conseiller	Betaramahamay
Rabekoto	Conseiller	Sarodrano
Koto Alfred	Conseiller	Betaramahamay
Vincent	Conseiller	Betaramahamay

A ce comité s'ajoutent également des représentants des villages concernés par le TGRN du VOI Herisoa :

- Betaramahamay : Jorosoa
- Miarinarivo : Rabemananjara François
- Antongomavo : Rakotofaravelo
- Sarodrano : Sambo
- Tsangambato : Razafindrakoto et Dolphe

Il est intéressant de noter que dans le document transmis, il s'agit du bureau provisoire pour la gestion et la coordination du plan de travail du VOI Herisoa mais lors des échanges avec le président et le vice-président du VOI, c'est le vice-président du VOI qui est présenté comme le président du komity kijana, ce qui peut être interprété comme une volonté du VOI de considérer le komity kijana comme une commission au sein du VOI (probablement pour ne pas figer le VOI sur la gestion des pâturages et lui permettre de saisir d'autres opportunités). Par ailleurs, deux villages à savoir Betaramahamay, Tsangambato sont représentés en nombre dans le comité alors qu'apparemment, ils ne figurent pas parmi les villages qui utilisent le pâturage en saison sèche (place/importance de ces villages à explorer avec Oginot).

**Pour le pâturage de Befolakazo**, le comité de gestion provisoire a été mis en place en mai 2021 puis révisé en mai 2022. Il a la particularité d'avoir une représentation plus importante des éleveurs issus des différents villages qui utilisent le pâturage.

Tableau 6 Liste des membres du comité kijana de Befolakazo

Nom et prénoms	Fonction	Localité de résidence
Rabefara (Monjy)	Président	Sarodrano
Kamisy	Vice-président	Mahatazana
Bruno (Rabiry)		Morafeno
Rakotonandrasana Benadariny		Anosipaka
Fanomezantsoa		Anosipaka
Kototsara Daniel		Madiromajunga
Doda		Andoharano
Dafeno		Andoharano
Velontsoa		Ambatoloaka
Ravelo		Ankoriaka
Ravelo François		Ambatoloaka centre

A voir si de manière similaire au VOI Herisoa, Monjy est le président du VOI et Kamisy président du komity kijana.

**Pour le pâturage de Betsako**, les informations disponibles suggèrent cependant que les éleveurs ne sont pas suffisamment représentés dans le comité. La représentation des différents villages utilisant le pâturage reste également à analyser.

Les outils de travail des comités sont principalement constitués du PAG, de la convention locale fixant les règles de gestion, l'organisation à mettre en place ainsi que les droits et attributions de toutes les parties prenantes et du plan

quinquennal de travail. L'avancement dans la disponibilité/finalisation de ces outils est à confirmer pour les pâturages d'Analaelo/Bedo et Antrema. Le rapport reviendra plus loin sur les PAG et les conventions.

Tableau 7 Situation d'avancement sur les PAG et convention locale par pâturage

	Analaelo/Bedo	Antrema	Antevamena	Befolakazo	Antsiatsiaka
<b>PAG</b>	Les personnes rencontrées n'en ont pas fait mention	Draft élaboré le 05/05/2022. Document finalisé à demander à ProSol	Elaboré	Elaboré	Draft élaboré le 15/05/21
<b>Convention locale</b>	Apparemment élaborée le 19 mai 2022 mais n'a pas encore été présentée au niveau de la communauté	Draft élaboré le 05/05/22 et présenté auprès de la communauté le 17/05/22. Visa/validation par la commune à confirmer si déjà fait.	Draft élaboré le 20/10/21 et présenté auprès de la communauté le 24/11/21 (avec le PAG et le plan de travail quinquennal ?). Visa/validation par la commune le 18/12/21	Draft élaboré le 21/06/22 et présenté auprès de la communauté le 08/07/22. Visa/validation par la commune le 02/08/22	Draft élaboré le 15/05/21 et présenté auprès de la communauté le 12/06/21 ; Visa /Validation de la commune le 26/08/21

### c. Les attributions des comités

Il est attendu que le comité intervienne dans toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAG : il initie l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion, la planification de la mise en œuvre et également l'élaboration de la convention locale.

De manière générale, les attributions du Komity Kijana sont de :

- Veiller à la mise en œuvre des activités en suivant le plan d'aménagement,
- Mobiliser la population sur la mise en œuvre des aménagements,
- Elaborer le plan de travail annuel,
- Rechercher des partenariats sur les différentes thématiques,
- Suivre et contrôler la bonne exécution des activités
- Appliquer les sanctions en cas de non-respect des règles établies.

Ces attributions globales sont évoquées dans les conventions locales à l'exception d'Antrema où des spécificités sont apparues lors de l'élaboration de la convention par le comité. Ces attributions sont énumérées comme suit :

- Veiller au suivi et à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion (PAG) ainsi qu'à la gestion efficace, l'utilisation et la préservation des ressources naturelles dans l'aire de pâturage ;
- Lutter contre les feux de brousse afin de préserver les ressources naturelles renouvelables incluant la végétation telle que les cultures fourragères ou la faune dans l'espace géré ;
- Maîtriser la migration ;
- Elaborer le plan de travail annuel qui doit être conforme au cahier des charges du PAG ;
- Etablir un rapport et « amener » les délinquants ayant enfreint le dina (convention communautaire) auprès des instances communales ;
- Etablir un rapport et « amener » les délinquants dont les infractions dépassent le ressort du dina auprès de la Direction InterRégionale de l'Environnement.

Les échanges avec les membres du comité présents lors la rencontre à Antrema suggèrent leur souhait d'instaurer le comité comme médiateur entre éleveurs et agriculteurs. Pour certains acteurs rencontrés en dehors de cette réunion, le rôle du comité n'est pas encore tout à fait clair ; d'autres ont des opinions ou des attentes différentes, voire antagoniques et de ces différentes attributions, ils retiennent principalement le suivi de la mise en œuvre du PAG et

la lutte contre les feux de brousse, même si la majorité (et notamment les éleveurs) estime que cette dernière dépasse les capacités/le pouvoir du comité. La maîtrise de la migration semble également hors de la portée du comité.

Par ailleurs, ces attributions sont à clarifier par rapport à celles de la plateforme de cogestion Antrema Miray (AMI) - co-gestionnaire de la NAP Antrema – tel que stipulées dans la convention entre ProSol et MNHN/DIREDD Boeny/DRAEP Boeny/Antrema Miray signée en mars 2021.

*Encadré 2 Engagement de l'Association Antrema Miray dans le cadre des interventions visant la gestion durable des terres dans le site bioculturel d'Antrema pour la période 2020-2025*

**Article 7 : Engagement de AMI**

**AMI en tant qu'Unité locale de gestion**

- Identifie et délimite avec le ProSol les zones sur lesquelles les mesures de GDT seront conduites,
- Anime et sensibilise la communauté villageoise pour qu'elle s'adhère à la collaboration,
- Définit avec le ProSol, le plan d'aménagement local des zones d'intervention en conformité avec le PAG de la NAP,
- Met en place les structures nécessaires à la conduite des activités,
- Fournit les intrants nécessaires qui ne sont pas apportés par le ProSol
- Appuie la communauté locale dans la réalisation des activités notamment l'établissement d'une convention de gestion communautaire des pâturages,
- Contribue au suivi de la réalisation des activités ainsi qu'aux impacts attendus.

*Source : Draft de convention, ProSol (date à préciser)*

*Tableau 8 : Chronologie des activités relatives à la mise en place des comités de gestion dans les différents pâturages*

	Fév. 2021	Mai 2021	Juin 2021	Août 2021	Nov. 2021	Mai 2022	Juin 2022	Janvier 2023
Antrema				Sélection du pâturage		Elaboration draft convention locale (et PAG ?)		
Analatelo	Convention DIREDD-DRAE-ProSol-Eleveurs			Sélection du pâturage		Elaboration draft convention locale (et PAG ?)		Discussion entre cantonnement et éleveurs
Antevamena	Convention DIREDD-DRAE-ProSol-Eleveurs		Mise en place du comité de gestion provisoire		Présentation convention locale auprès du fokolonona			
Befolakazo	Convention DIREDD-DRAE-ProSol-Eleveurs	Mise en place du comité de gestion provisoire				Révision composition comité	Elaboration convention locale	
Antsiatsiaka		Elaboration PAG et convention locale	Présentation PAG et convention locale auprès communauté	Visa par commune				

Dans les dynamiques créées par la mise en place des comités, peut se ranger l'accord dans le dina du FK étendu aux affaires de zébus : des travaux communautaires obligatoires, avec sanctions (amendes) progressives en cas d'absence, étendus au non respect des jours fady et la punition collective en cas de vol des zébus, pour les habitants du secteur où un zébu est volé.

## 1.2 Pratiques et perceptions : les usagers, les ressources, les comités kijana

En rappel, l'encadré ci-dessous renvoie aux travaux CIRAD / réunions PROSOL et PRO PFR, sept 2022/ qui exposaient les points communs et singuliers des différents pâturages et les implications pour les Comités kijana (CK) et les conventions de gestion.

*Encadré 3 : Points communs, enjeux*

Points clés communs : des espaces multi usagers, pas délimités strictement par les usagers - le flou permet la paix sociale et des zones frontières communes – et multi ressources (y compris Installer des migrants et leur faire payer des loyers sur les terres mises en culture). Une des recommandations faites pour les comités kijana (CK) et la convention de gestion est de « veiller à ne pas laisser penser que le comité va créer une nouvelle structure qui donnera le pouvoir au « bureau » de contrôler les ressources... et d'en tirer de l'argent ... ou qui va lister des interdictions pour sanctionner ou monnayer l'absence de sanctions » ; autre recommandation : Valoriser les savoirs et les pratiques pour mieux les réguler (gestion durable des feux, des coupes). Ne pas réduire la convention à une série d'interdictions... qui démotivent les locaux.. et qui seront difficilement respectées (interdiction totale des feux).

*Les besoins des éleveurs recensés en 2022*

- Inquiétude sur les points d'eau et souhait de retenues
- Moins d'inquiétude sur le fourrage. Sauf pour les éleveurs qui gardent leurs troupeaux à proximité des villages  
=> besoin en fourrage plutôt sur des parcelles proches et individualisées  
=> Vision peu claire sur usage des parcelles de brachiaria (intéressés par la rémunération de la main-d'œuvre, tensions sur les lieux de mise en place, interrogations sur qui va bénéficier de ce fourrage)

*Les enjeux de sécurisation foncière*

Pour les éleveurs :

- Terres appartiennent d'abord aux esprits de la terre (rituels très pratiqués)
- Pâturages sont gérés par les éleveurs – familles historiques (même s'ils ne pratiquent plus l'élevage)
- Terres sont accessibles à tous
  - Sous réserve de demander l'autorisation aux raimandreny / chef secteur de la zone proche et/ou autres éleveurs
  - Sous réserve de respecter les fananganana aomby (aire de regroupement) des autres
  - Sous réserve de protéger sa parcelle si mise en culture

*Les craintes*

- Appropriation de grands espaces par des particuliers, par des projets ou par l'Etat
- Difficile pour eux d'envisager que la terre soit titrée au nom de l'Etat

La mission du 21 mars au 9 avril 2023 a confirmé dans les grandes lignes les points d'attention et les recommandations ci-dessus faites à l'issue de l'étude Cirad-Essa de 2022. Au-delà de ces constats, le diagnostic se rapporte aux objectifs titres du projet : protéger les ressources implique reconnaître l'état, les savoirs et les pratiques locales liés à ces ressources ; appuyer la gestion communautaire suppose reconnaître les modes de gestion existants, leurs enjeux, et clarifier le statut des comités pour construire des actions communes.

## a) « Protéger les ressources »

Cette expression ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Pour lever d'éventuels malentendus et favoriser une bonne compréhension mutuelle nécessaire aux activités, cette sous-partie recense les ressources identifiées dans les entretiens, montre que les éleveurs façonnent et entretiennent les paysages, fournissent des bases de compréhension concernant la protection : quoi, contre quel risque ? comment ? avec qui ? En principe, et nos entretiens conduits dans les huit villages et en parcourant les pâturages le confirment en pratique, les usagers apprécient les améliorations proposées par ProSol à l'aune de leur propre appréciation de leur milieu (cf liste p4) et des ressources disponibles et accessibles, du coût-bénéfice des efforts nécessaires, des ressources supplémentaires que le projet peut leur apporter, mais aussi des opportunités et des inconvénients annexes susceptibles d'émerger des interventions.

*Apprécier l'état de la ressource*

En l'absence d'état des lieux initial de la ressource (sols et pâturages) au démarrage des activités de ProSol, l'assertion de départ du projet est d'adapter localement des pratiques reconnues de protection (cultures fourragères fixant le sol, limitant l'ensablement de bas de pentes, réduction des feux, reboisement fourrager et fruitier, embocagement, clôtures, pare-feux, mise en défens...) en fonction de leur pertinence et leur faisabilité.

A Tsaramandroso (Befolakazo) ProSol est venu proposer de réhabiliter des terres érodées – le chef de secteur ignore si la visite s'est faite-, et fournir des semences de cultures fourragères. Selon lui les lavaka (ravines) liées aux fortes pluies sont identifiées ; cela pourrait devenir un problème si elles se multiplient. Cependant jusqu'à présent, les lavaka sont progressivement recolonisées par les herbes et rétrécissent. Cette recolonisation des lavaka par les herbes est aussi observée à Bedo.

A Analatelo un sojabé (Mr Baban i Fosiny) estime que les pâturages sont bons et en abondance ici ; il y a des arbres d'ombrage. D'ailleurs la zone attire de nombreux zébus d'autres communes en décembre (asara) jusqu'au mois de mai. Seule l'eau manque en maintany. La femme du chef de secteur d'Analatelo nous confirme des discussions et une visite des rizières. Un camion de compost a été acheminé au village. Malheureusement sa qualité était très inégale et très critiquée par le chef de secteur ; peut-être un défaut de contrôle ou de fourniture de la part du prestataire.

A Bedo (Katsepy), nous est précisé : l'eau manque davantage qu'avant car la terre ne la retient plus (tana ringana), les étangs tarissent plus tôt. Tel étang (matsabory) qui ne tarissait jamais devient à sec de plus en plus tôt, à partir de septembre. Notre interlocuteur l'explique par la perte des couches superficielles du sol, « la chair du sol » : le sol se fissure, l'eau s'infiltre et rejoint le fleuve Betsiboka, on voit les cailloux au jour. Pour les herbes, ce n'est pas trop grave, elles repoussent, mais la terre ne retient plus l'eau, les couches ont été emportées. Augmenter les ressources en eau serait l'idéal mais trop coûteux : au moins, il faudrait revenir à l'état précédent. Depuis qu'il y a moins d'eau les zébus de Bedo vont à Marovovo en saison sèche, à 5h de marche.

Sur l'état des sols, nos entretiens confirment la connaissance fine que les usagers ont de leur milieu, et il semble que le dialogue a été un peu trop rapide à ce sujet avec ProSol. Pour reprogrammer la suite des activités, il serait intéressant de savoir si ce raccourci relève de la mise en œuvre (à cause de contraintes de temps) ou de la conception de la démarche (si cette étape n'était pas jugée prioritaire pour la réalisation des aménagements).

*Créer de la ressource, selon la perception des différents acteurs*

La création de ressources/revenus n'est pas comprise de la même manière par ProSol et les usagers. Selon l'animation de ProSol, l'enjeu est de générer des ressources, approprier, protéger, apporter des changements. Par exemple créer une potentielle ressource par bandes fruitières et/ou cultures fourragères dans les pâturages. Pour les populations, la première ressource tangible créée par le projet est l'indemnisation des travaux.

Analatelo, Le chef secteur ; ProSol a livré des semences de produits maraichers et de riz mais le débouché commercial manque à Analatelo, qui est isolé ; et les gens attendent plutôt des revenus monétaires de la production maraichère.

A Bedo, les essais de culture fourragère : ProSol avait fourni deux sacs de semences et le sol devait être labouré. Une rémunération de 300 000 ar. / ha était prévue. Mais en saison sèche, notre interlocuteur n'avait pas de zébus assez forts pour labourer et ne pouvait pas en emprunter : « tu ne peux pas emprunter deux zébus si tu vas gagner de l'argent grâce à eux et pas celui qui te prête ». Le taux de germination a été très faible et les herbes ont jauni en saison sèche, contrairement à ce qu'ils espéraient. ProSol avait ciblé les banja, terres sèches dans les pâturages, ce qui ne leur semble pas pertinent. Les arbres poussent sur les pâturages grâce aux zébus qui mangent, se déplacent et disséminent les graines, et avec le pollen dispersé par le vent. Il y a suffisamment d'arbres d'ombrage.

Pour l'ONG Mazava, à Antevamena, peu de zébus, les cultures fourragères (environ 20 ha) sont plutôt destinées aux parcs à bœufs, en rotation. Les avis locaux divergent sur l'opportunité économique de revendre les cultures fourragères. A noter que l'objectif énoncé est non seulement de créer une ressource pour l'élevage (culture fourragère), mais de protéger une ressource agricole et son environnement (rizière) : il s'agit aussi (d'abord ?) de prévenir l'ensablement des rizières en contrebas avec des bandes de brachiaria et de pennisetum qui fixent le sol.

#### *Tensions autour des nouvelles ressources*

A Tsaramandroso, ProSol et l'ONG prestataire se sont appuyées sur leur paysan relais pour recruter la main d'œuvre de cultures fourragères ciblant la zone du kijana intersectant le VOI de Mamelonarivo. Mais ce paysan relais, Mr Bemisy n'est autre que le psdt du VOI Herisoa d'Antevamena, et la démarche a attisé une rivalité avec le psdt du VOI de Mamelonarivo. En effet la ressource citée le plus souvent ici est l'indemnisation escomptée pour les travaux réclamés par les intervenants, qu'il s'agisse du parc d'Ankarafantsika, ou de projets comme ProSol par l'intermédiaire des ONGS prestataires locales. Or contrairement à ce qui a été fait par le passé par d'autres intervenants auprès des gens d'Andoharano, l'ONG Mazava a précisé que le *fokonolona* serait mobilisé sans indemnités. Cela ne passe pas, d'autant que des informations circulent sur le montant des indemnités pratiquées par d'autres intervenants, comme des entreprises de plantation de raphia (75 personnes mobilisées à Antsahabe, 5000 ar./personne / jour, 5000 plants plantés...).

Selon l'ONG Mazava, les pare feux ont été installés en 2022 avec les éleveurs gratuitement de même que le reboisement, sur une base volontaire. C'est différent dans d'autres zones d'interventions de ProSol. Ici l'ONG Mazava revendique une relation de confiance pour justifier l'absence d'indemnisation (en contradiction avec le chef du VOI de Mamelonarivo).

#### *Protéger la ressource : contre quoi ?*

A Tsaramandroso, le psdt du VOI Mamelonarivo se positionne, avec le fokontany, à l'initiative de la protection de la forêt. C'est pour ce motif que le président est allé dénoncer au gestionnaire du parc l'installation de migrants agricoles, désignés comme un risque de dégradation. Des patrouilles mobiles des forces de l'ordre ont délogé ces migrants de Befolakazo en 2022 et 2023. Ils ont ensuite décidé de restaurer la forêt en plantant des tubercules (massiba) et de mettre en défens.

Pourtant, pendant la période de transfert de gestion au VOI dans les années 2000, le charbonnage a explosé dans la zone et la disparition des arbres a ouvert une porte d'entrée aux migrants. Le contrat de transfert n'a pas été renouvelé par l'Etat en 2007 et une partie du territoire géré par le VOI (1200 ha) a été affectée à un projet Mada-consult, qui a négocié un bail emphytéotique de 25 ans.

A noter que la gestion endogène préexistante au projet est hybride sur au moins deux plans : a) elle implique des usagers de plusieurs cercles sociaux (mpiray kijana), des maîtres des pâturages (tompo kijana), et des représentants de l'administration (chef FKT) ; b) elle combine des procédures écrites (visa du carnet de zébus par le représentant de l'administration), verbales et itinérantes (les éleveurs se rapprochent des notables pour demander l'accès à une zone, les informations circulent entre responsables sans réunion). La gestion se fait dans les formes, qui ne sont pas les procédures des projets.

Le chef de secteur d'Analatelo (Ramananjato Préchard) dit clairement : les dégâts de culture sont un souci commun aux usagers, qui dans leur grande majorité cultivent et ont des zébus. Les dégâts n'opposent pas les éleveurs aux agriculteurs.

A Tsaramandroso, le VOI Herisoa a fonctionné de pair avec la gestion des pâturages par les éleveurs, selon deux éleveuses rencontrées (Mme Soa et Rossy). Le grand pâturage n'était pas enclos : des haies aux points de contact entre les pâturages et les parcelles protégeaient les cultures, d'autres devant les ravins (tevana) protégeaient les bêtes en empêchant leur chute. En revanche, le VOI a perdu le contrôle de la coupe de bois et du charbonnage. Avec la diminution des arbres, la zone est devenue plus attractive pour l'agriculture, aux yeux d'agriculteurs pouvant penser que c'étaient des terres « lavavolo » = de longues herbes non mises en valeur ; et quand des personnages locaux ont tiré parti de l'arrivée de migrants en les installant contre une rente, les parcours sont devenus plus compliqués pour les éleveurs à cause des amendes réclamées en cas de dégâts. Les deux éleveuses (Mme Soa et Mme Rossy) ont changé les parcours de leurs zébus. En une vingtaine d'années, l'ouverture du paysage du kijana par les coupes et le charbonnage a donc fait basculer la maîtrise de l'espace vers des installations de familles en agriculture, créant une rente locale, aux dépens des éleveurs. Les deux éleveuses illustrent ce basculement à Antevamena par une expression qu'elles entendent à leur propos de la part de certains agriculteurs « adala sahalan'ny aomby » = fous comme les zébus. C'est dans ce contexte qu'intervient le projet Prosol qui propose de sécuriser les pâturages par une délimitation. Interrogées par Prosol sur leurs pâturages de préférence, Mme Soa et Rossy ont indiqué de vastes zones à Antsahabe, Andoharano : leurs zones historiques d'élevage près de Befolakazo, hors de la zone du VOI, où leurs zébus vont en saison pluvieuse (asara). Elles n'ont pas cité les zones de parcours en saison sèche (Maintany), à cause des tensions avec les agriculteurs. L'insécurité les a conduites à abandonner la conduite en tobaka (= tondraka) où les zébus étaient libres jour et nuit à l'intérieur du grand pâturage, pour ramener les zébus chaque soir près des maisons.

Les deux éleveuses n'ont pas revu les deux hommes qui étaient venus les interroger sur leurs parcours d'élevage, avaient parlé de délimitation spatiale avec les éleveurs et les responsables et fait signer une lettre. L'aménagement a été validé en réunion en 2021, incluant des plantations de moringa et tamariniers, des arbres d'ombrage et des plantes fourragères (brachiaria). Les plantations n'ont pas réussi, d'après Soa. Les éleveurs ont demandé un abreuvoir à Befolakazo pour la saison sèche (maintany), pour y retenir les zébus qui, sans cela, seraient tentés de suivre le cours de la rivière en se rapprochant des parcelles agricoles.

Le schéma montrait des plantations de brachiaria près d'Antevamena. Aux éleveurs qui demandaient où faire passer les zébus, il a été répondu qu'Antevamena n'était plus vraiment « tanin'aomby », une terre de zébus : les F.O. ne sont plus actifs car les éleveurs qui en étaient titulaires sont morts. Ce qui autorise les plantations de brachiaria. Selon elles, ces plantations reviendraient au responsable du VOI, petit-fils d'un éleveur qui a incité la plantation sur l'ancien F.O. de son grand-père.

*La pratique raisonnée des feux. Reconnaître les savoirs pastoraux. Les éleveurs façonnent et entretiennent les paysages.*

Fiankina (Kaphazo) : les feux sont une pratique très ancienne et complexe. En avril, les feux précoces nettoient ; le terrain est encore humide, en fin de saison des pluies, les feux ne se propagent pas vers les forêts et les raphières. Ce premier feu joue le rôle d'un pare feu, en préparation des feux de novembre, en saison sèche, qui ne brûleront pas jusqu'aux racines mais vers le haut. Dès une semaine après, les premières repousses se voient. Ces feux peuvent se pratiquer tous les ans à des endroits précis (dans les hauteurs). En novembre, à Kaphazo, il informe les hommes de la famille avant la mise à feu pour se coordonner. Pour les feux d'avril, qui protègent les forêts et les raphières, qui sont à tout le monde, chacun s'y met. Une analogie entre les zébus et les herbes : les zébus castrés engraisser, le feu c'est la castration des herbes : l'année suivante, elles repoussent mieux. Malheureusement, différentes règles les interdisent, donc les herbes risquent de se tasser, et peuvent nourrir des feux profonds beaucoup plus dangereux. Même des trous à la bêche ne les arrêteront pas. Et de plus des insectes très nuisibles pour les zébus se logent dans les herbes tassées.

Comment explique-t-il que les autorités ne reconnaissent pas ces pratiques ? Les représentants des autorités ne sont jamais venus demander aux éleveurs ce qu'ils font et pourquoi. En même temps, les éleveurs ne vont pas faire valoir leurs pratiques et leurs droits : pour les gens de la brousse, c'est quand la réunion se termine qu'elle commence pour eux et les langues se délient, après le départ des autorités. Les éleveurs craignent de s'exposer aux sanctions en revendiquant leurs pratiques. Sans les feux, les forêts et les raphières auraient déjà disparu. Les éleveurs pratiquent ces feux depuis toujours, c'est ainsi qu'ils entretiennent les ressources. Parfois, il y a des accidents, mais il y a surtout des bonnes pratiques.

A Befolakazo Les gens pratiquaient les feux : Après les trois premières pluies, pour favoriser la repousse, ce feu s'appelait « doro kijana ». Avec ProSol les feux sont interdits, ce qui est écrit dans le dina.

En revanche, selon Mr Zuco, paysan relais (Antrema) : les « feux de brousse » (doro tanety) c'est un feu non maîtrisé, ou non maîtrisé sur la surface déclarée, autorisation ou pas. Les critères d'autorisation : avoir des outils, de la main d'œuvre, et, surtout, un titre de propriété, sont en pratique inaccessibles. Donc, aucune autorisation n'est demandée. La cheffe de cantonnement de Mitsinjo explique qu'il n'y a pas exigence de titre de propriété mais d'une reconnaissance locale que l'éleveur (ou les éleveurs) demandant l'autorisation est bien usager du pâturage. Il faudra préciser avec les éleveurs lors de la prochaine mission comment ils perçoivent cette démarche et qui pourrait avoir la légitimité de demander l'autorisation si la demande est jugée pertinente.

#### *La diversité / Inclusion / synergies des pratiques sur ces espaces (multi ressources et multi usages)*

Les dégâts sont supportés par tous et n'opposent pas « deux communautés » fictives. Les accidents ne doivent pas faire oublier l'éventail de pratiques et de négociations qui entretiennent le milieu.

*Encadré 4 : Des ressources multi usages : la graminée ahidambo ou ahidanga : entre zébus et abeilles.*

Pérenne, c'est une herbe qui plaît autant aux zébus qu'aux abeilles. Elle pousse en abondance mais lentement, dans les antety (zones hautes) : il lui faut 2 à trois ans pour reconstituer la fleur butinée. Cependant selon l'éleveur qui nous guide, un feu maîtrisé favorise la repousse et la floraison. Aussi les éleveurs brûlent tous les deux ou trois ans de petits espaces pour favoriser le nettoyage et la repousse du couvert : après le feu, la repousse se fait par touffes qui attirent les zébus pendant la 1<sup>er</sup> et la 2<sup>eme</sup> année. La 3<sup>eme</sup> année, l'herbe longue fleurit et est butinée. La NAP veut la protéger contre les feux à proximité des villages où habitent des apiculteurs, qui sont appuyés depuis 2019 par le gestionnaire de la NAP (création d'une association d'apiculteurs, fourniture de ruches). En 2020, le chef FKT sous les éleveurs et les apiculteurs de Beankama et d'autres villages ont convenu que les zébus conduits éviteraient les zones à ahidambo haute.

#### *Modes de gestion de la circulation du bétail*

A Antrema - et dans les fokontany en général - , les éleveurs entrants et sortant du fokontany se présentent à un sojabe qui leur indiquera des lieux propices de parcours, des lieux de regroupement autorisés, et font viser leur carnet d'élevage, portant le nombre et les signes distinctifs des zébus, par le chef de secteur, puis par le chef FKT. Cette procédure administrative connue de tous est complétée par des contacts individuels pris et entretenus avec l'un ou l'autre des notables sojabe, qui activent la régulation et l'information sur les présences d'éleveurs et d'animaux.

A Bedo, l'espace communautaire intéressant ProSol fait partie du FKT d'Analatelo. (4 villages), avec des sous-zones. Il ne se crée pas de lieu de regroupement dans le secteur d'Analatelo sans demander l'autorisation, mais les zébus entrent et sortent et se mélangent sans problème. Dans un troupeau, le carnet est au nom d'une personne, le grand père détient la plupart mais il y a plusieurs ayant droits et chacun sait quel zébu est à qui, en plus d'autres zébus placés par des étrangers chez eux, et porteurs de marques distinctives.

Cédric est éleveur à Analatelo. Sa famille est en train de reconstituer un troupeau de zébus. Pour l'instant en saison pluvieuse les zébus ne vont pas au-delà de 2h de marche, et reviennent le soir. Mais s'ils parviennent à

agrandir le troupeau, ils envisagent de basculer en mode de conduite tondraka : en les envoyant dans un grand pâturage, et en ne les ramenant qu'une fois par semaine au village, pour éviter les risques de dégradation des cultures.

Fiankina (Kaphazo) a entendu parler de Prosol à propos de cultures fourragères et reboisement, avant d'entendre parler de délimitation des pâturages, entre zones pastorales et zones agricoles, comme au lac Sahariaka. Agriculture et élevage sont inséparables : chacun cherche des zones humides ; près du lac Sahariaka, les bas-fonds sont en accès partagé avec responsabilité partagée. Les gens se connaissent tous : l'agriculteur doit protéger en enclosant, l'éleveur doit surveiller ses animaux. Il attribue à Prosol la volonté de nommer et différencier par les noms, des zones à vocation agricole ou pastorale, avec des devoirs réciproques, formalisant ce qui existe déjà, en faisant un zonage. « Différencier par les noms », par analogie avec une fratrie : chacun a son nom mais peut se coordonner pour faire quelque chose pour les parents (ici : la terre).

## b) Les perceptions sur les comités

*Encadré 5 : Une brève synthèse des perceptions des comités*

A Antrema : une méfiance due à l'expérience de la NAP « on nous a dit qu'on pourrait continuer nos pratiques et progressivement on s'est sentis piégés, avec l'officialisation de la NAP en 2015 » et parce que les pratiques locales de gestion collective des pâturages semblent suffisantes aux yeux des éleveurs. « Le comité ne devrait pas décider, mais valider » (« manamarina »). Donc, si la NAP peut protéger le statut foncier de la zone, ces témoignages expriment toutefois des contraintes accrues sur les pratiques locales de prélèvement de la ressource.

A Analatelo/ Bedo : bcp d'interrogations sur les finalités du comité : « que veulent-ils faire de nos kijana » et aussi crainte d'être dépossédés de leurs attributions car les pratiques locales de gestion collective sont vivaces. Au-delà, le psdt désigné du comité kijana est désemparé sur son rôle. Attentes exprimées : aménagement de points d'eau.

A Tsaramandroso : une opportunité peut-être utile pour traiter un enjeu foncier local fort (mais des positions antagoniques sur les parcelles agricoles !) « c'est comme si on mettait en place une association des éleveurs tondraka » - le psdt du FK. L'indemnisation pour les travaux est une question récurrente. (Historique et comparaison avec autres intervenants). La convention locale du FK a été modifiée pour inclure les questions de vols de zébus, et les obligations des agriculteurs dans les kijana, obligations des éleveurs autour du village.

Antevamena : des interrogations sur l'utilité : peu de zébus. Le comité devrait « mobiliser », lutter contre les feux (même si certains éleveurs estiment que cela dépasse les capacités du comité), suivre les cultures fourragères.

Befolakazo : des interrogations sur l'utilité : peu de zébus aujourd'hui par rapport au passé et des pratiques de gestion collective déjà couvertes par les éleveurs – selon les éleveurs. Le psdt du FK juge que la gestion sociale des pâturages était laxiste et que le comité peut lui faciliter le travail. Mais la perception d'une utilité potentielle explique peut-être la présence de grands éleveurs actifs, par contraste avec Analatelo où les Sojabe ont mis en avant un jeune et les membres du comité relèvent de l'association des jeunes.

### *Un classique du développement ? le projet tenant lieu d'action publique*

Il est tentant d'observer le contexte des comités kijana sur les pâturages du Boeny à la lumière des travaux devenus classiques dans l'économie politique et l'anthropologie du développement<sup>16</sup> : des usagers locaux qui se trouvent confrontés aux préconisations et aux opportunités d'un intervenant investi, à tort ou à raison, d'une autorité (ici, un nouveau comité de gestion de leurs ressources) recourent à des types de stratégies désormais documentées et commentées dans plusieurs générations d'études. En bref, l'éventail des stratégies des usagers se déploierait entre l'évitement des nouvelles contraintes (*exit*) et l'application plus ou moins conforme des préconisations (*loyalty*) en

<sup>16</sup> Avec une filiation entre eux : Hirschman, A. O. (1970). *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*. Cambridge, MA: Harvard University Press. Olivier de Sardan Jean-Pierre. (1995) *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Karthala Editions. Et (2021) *La Revanche des contextes: Des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Karthala Editions.

passant par des formes de négociations / revendications (*voice*). Les acteurs locaux réinterprètent et détournent des modèles et des logiques extérieures plaquées plus ou moins uniformément sur le contexte par des opérateurs de développement, pour en limiter les contraintes ou les effets négatifs et maximiser les avantages parfois secondaires (typiquement, les indemnités des travaux, prévues comme un moyen incitatif par le projet, peuvent devenir son principal intérêt pour les populations).

Ces acteurs qui occupent une place centrale dans l'action publique des pays sous régime d'aide concentrent l'attention des usagers. Toutefois, ces derniers sont lucides sur l'environnement plus large de leurs conditions de vie.

*Encadré 6 : Antrema : Prosol, la NAP et les ressources*

Le chef secteur de Beankama, membre VNA et secrétaire du Dina (convention locale). Impliqué dans les patrouilles et l'autorisation des permis de coupe, il est préoccupé par les prélèvements de bois pour les clôtures. La baisse de ressources halieutiques, autrefois centrale autour d'Antrema, pousse les gens vers l'agriculture, le riz asara (pluvial) – et les enclos. Il faut 800 tiges de satrana ou d'autres espèces pour enclore un ha. Des reboisements d'acacia à croissance rapide ont été mis en place et continuent à être mis en place pour répondre à et anticiper ces besoins. Mais avec la croissance démographique (la population aurait doublé en 20 ans), cela ne sera pas suffisant. Peu d'anciens pêcheurs ont les moyens de commencer un élevage de ruminants ; l'élevage de volaille est un investissement plus accessible. Les activités touristiques du gîte d'Antrema fournissent un petit débouché commercial. Mais il nous montre les paniers que sa famille tresse devant chez lui, qui seront vendus un peu moins de 5000 ar (pour le travail de toute une journée) : un signe clair d'appauvrissement, à ses yeux.

Avec la baisse des captures en mer, et le manque d'activités économiques, la restriction des droits de charbonnage, de coupe de bois et de raphia liée en 2015 à l'établissement officiel de la NAP en 2015 s'est fait sentir plus fortement. En synthèse, il est à la fois préoccupé par le durcissement des règles de prélèvement et par la raréfaction de la ressource en bois mais il précise que si les gens se plaignent parfois du durcissement des règles de la NAP, pour lui les difficultés proviennent d'abord de la baisse des prises de pêche.



Photo : Vente de vannerie, diversification des ressources.

L'emprise territoriale « protéger les pâturages » se décline en préconisations (cultures fourragères, pare feux) et interdictions ou procédures dissuasives des feux ; interdiction de passer la nuit sur les pâturages) non alignées sur les pratiques. C'est dans ce contexte que se forgent les réactions des éleveurs.

Par exemple/ interdiction de passer la nuit sur les pâturages (dans le parc d'Ankarafantsika) : que les éleveurs la respectent ou pas, ils s'y réfèrent pour dénoncer les migrants et le vol des zébus.

A Befolakazo, qui est éloigné, cette interdiction favorise la persistance de l'élevage tondraka : les éleveurs rentrent la nuit mais laissent les bêtes sur les pâturages.

Le psdt FK d'Ambatoloaka (gérant les deux pâturages d'Antevamena et Befolakazo), intervient dans la circulation du bétail en apposant le visa sur les carnets de zébus. Le comité kijana va faciliter son travail en allant contrôler sur les

pâturages. Il rapporte des discussions avec les représentants du projet ProSol sur la délimitation des zones, mais aucune sur la nature des activités. Befolakazo est un terrain domanial forestier lié à la réserve de 1927 (devenue le parc d'Ankarafantsika) ; l'Etat a appuyé la commune pour déloger les migrants. A Antevamena en revanche c'est sur un terrain domanial de la commune que se sont installés les migrants, avec son autorisation. Après une démarche conjointe, les migrants utilisant des parcelles spécifiques et ayant fait l'objet de plainte par le président du VOI se sont engagés à partir après leur récolte du mois d'août.

Le psdt du VOI de Mamelonarivo (Befolakazo) affirme l'opportunité de travailler ensemble VOI et comité kijana de ProSol : de manière complémentaire, le VOI gérant les forêts, le comité kijana protégeant les pâturages. Au passage, il minimise la gestion endogène collective de la circulation des troupeaux sur les pâturages éleveurs/psdt FK. L'ONG Mazava (responsable suivi évaluation) souligne le rôle important à jouer par la commune dans la réussite du projet (reconnaissance et protection des zones de pâturages).

A Antrema : le comité kijana est associé à la NAP, parfois appelé « le projet » : emprise spatiale, acteurs communs, affichage de protection des ressources, travail payé au gîte, visite et financement d'étrangers.

#### *Encadré 7 : Partenariat dans le contexte : un cas local*

A Tsaramandroso l'ONG Mazava, spécialisée dans la lutte anti érosive, intervient avec le Programme de Lutte Anti Erosive (PLAE) depuis 1998. Ici ils interviennent surtout dans le FK d'Ambatoloaka, incluant Antevamena et Befolakazo. Leurs activités sur les espaces pastoraux ne sont pas fondamentalement différentes. L'enjeu est de sensibiliser les populations aux nouvelles techniques. Ils pratiquent des cultures fourragères en bas de pente des aires de pâturages et sur les vallons, pour protéger les bas de pente et les rizières contre l'ensablement. En haut, avec les éleveurs, en bas, avec les agriculteurs. Intervenir avec ProSol sur les espaces de pâturages consiste à apporter un appui technique pour le labour, le reboisement de différentes essences, le fourrage et la mise en défens, l'embocagement en sisal. Une réunion en 2018 a rassemblé plusieurs VOI, ProSol et la commune de Tsaramandroso. En 2019, ProSol est venu annoncer que le VOI Herisoa était retenu pour sa zone d'intervention ; les sojabe présents ont prévenu de la présence d'éleveurs. ProSol a mis l'accent sur la lutte contre les feux et sur la sécurité. En 2019 a débuté la collaboration avec l'ONG Mazava qui a délimité des « pâturages » (= zones pour culture fourragères) sur 12 ha dans le VOI. 20 ha à l'origine devaient être mis en culture fourragère. Un tracteur est venu labourer entre Noël et le 31 décembre 2019. L'idée de ProSol est d'améliorer « la chair du sol » par des cultures fourragères en haut des pentes, pour fixer le sol, empêcher l'ensablement des rizières en contrebas. Ce témoignage montre la part prédominante des activités techniques déclinées localement ; en revanche l'appui à une gestion communautaire se limite à la « sensibilisation » des éleveurs aux nouvelles techniques. Ceci est un point d'alerte.

#### *Le flou relatif qui entoure le statut, l'autorité et le pouvoir du projet à l'origine des comités kijana détermine la prudence des usagers.*

Le sojabe de Bako : A la mise en place de la NAP, les villageois ont accepté le principe de la protection de la mangrove en espérant limiter/mettre fin aux prélèvements destinés aux marchés distants alors que pour eux la mangrove est la principale source de bois (droit) de construction des maisons. La protection de la ressource leur a été alors présentée contre les prélèvements extérieurs. Le prélèvement est devenu interdit avec l'inclusion des mangroves dans le « noyau dur » protégé et ils se sentent piégés par le durcissement des règles de la NAP. D'un côté il apprécie la protection et l'Etat derrière, contre les voleurs de bois de mangrove. D'un autre côté le durcissement des règles et des sanctions (passible d'emprisonnement) les inquiète et ils craignent qu'il se passe la même chose avec le comité kijana.

Le chef de secteur de Beankama à la réunion de constitution provisoire du comité kijana (mai-juin 2022), convoquée par le technicien de l'ONG d'appui basée à Katsepy (Amadèse) à travers des SMS aux chefs de secteur et aux interlocuteurs fréquents de l'ONG, on leur a expliqué le rôle du bureau (président, secrétaire), mais pas celui du comité lui-même. L'urgence était de mobiliser du monde, mais la convocation n'expliquait pas le motif. Lui a été désigné secrétaire car il sait écrire. Mais il ne connaît pas la suite, n'ayant plus été invité.

Un éleveur de Beankama a été convoqué par SMS à la première réunion du comité (son père est responsable logistique du site de la NAP) mais ne savait pas de quoi il s'agissait et n'a jamais reçu de compte-rendu.

Pour un des membres du comité k (rencontre de groupe au gîte d'Antrema): le comité a un rôle de mobilisation des éleveurs, comme une plateforme des mpiray kijana (usagers clés des parcours locaux). L'idée de délimiter un grand pâturage commun, c'est pour protéger les petits. Cette idée préexistait à Prosol, qui l'a concrétisée. La « protection » selon les membres du comité : contre les voleurs, contre le feu, les pertes de zébus, et préserver la paix au sein de la communauté en identifiant des zones de pâturage et agricoles.

Ils en viennent à leur souhait : valoriser des petits lacs (pour pisciculture, cultures fourragères).

Analatelo. Le jeune président du comité a été désigné par son père Sojabe. Il est désemparé sur sa fonction et sur les objectifs et le mandat du comité. Il exprime le besoin d'information et de formation. Les animateurs de Prosol sont revenus en 2022 pour fournir des plants de brachiaria, et mettre en place six parcelles (labour et semis) avec les personnes volontaires. 4 personnes mobilisées par parcelle. Les parcelles ont été placées près du village, avec un résultat négatif. Crainte que Prosol vienne prendre des terres en brousse. Le jeune psdt du comité nous montre une carte datée du 12/10/2021. Une zone inclut 3 secteurs : Analatelo (3680 ha), Bedoa (958 ha) et Antanambao (5990 ha). Comme, à ce jour, un seul comité kijana a été formé à Analatelo, les gens s'interrogent sur ce choix par rapport à la vaste zone de pâturage de Antanambao (selon la cheffe cantonnement, durant la réunion de sélection des pâturages à Katsepy, les éleveurs présents auraient expliqué que les éleveurs de Tanambao n'utilisent pas le pâturage de Tanambao mais plutôt celui d'Antrema et d'Analatelo alors qu'apparemment le pâturage de Tanambao serait beaucoup plus utilisé que celui de Bedo dans la mesure où le village de Bedo compte beaucoup moins d'habitants). La carte mentionne également un transfert de gestion VOI, sur quoi le psdt n'a pas d'information.

Le chef secteur d'Analatelo: comme l'accès aux kijana est déjà régulé localement collectivement par les sojabé, le chef de secteur, le chef FKT, et de surcroît les tompo kijana, on ne refuse pas une aide mais on se demande ce qui va sortir du comité kijana nouvellement créé. Les préoccupations résumées par le chef de secteur sont : des engrais de qualité, des cultures fourragères seront utiles si elles résistent mieux en saison sèche que les herbes locales, de l'eau en toutes saisons par les aménagements des étangs, et une diminution de l'insécurité sur les pâturages.

#### *Obéir à l'Etat...*

A Befolakazo, questionné sur la raison de leur adhésion à l'interdiction absolue des feux malgré des pratiques anciennes, le chef secteur donne un récit codifié par les intervenants : il n'y a plus beaucoup d'arbres ici, les feux risquent d'augmenter l'érosion et par conséquent l'ensablement des rizières en contrebas ; d'autre part il faut protéger les parcelles de brachiaria. A terme, après la reconstitution du couvert herbacé (3 ou 4 ans), il redeviendra concevable et utile de faire des feux (ce qui ne figure pas du tout dans la convention). Mais les demandes d'autorisation sont possibles, hors kijana.

Selon le psdt kijana (Mr Tombosa, grand frère des éleveuses Soa et Rosy), le VOI a sacralisé la forêt « nohamasinina », on a eu davantage de mal à utiliser le bois. Les zébus manquaient d'arbres d'ombrage (« alokaloka »). Avec l'arrivée d'un colonel à Beloko qui revendiquait les terres et chassait les éleveurs, sa famille a déplacé les zébus de Beloko à Befolakazo (Ambatoloaka).

Quand le VOI s'est imposé, il s'est appuyé sur les lois d'Etat ; et « pour nous gens de la brousse, dès qu'on nous parle d'Etat, on se met en retrait ». Quand les villageois ont vu que le VOI n'empêchait pas le prélèvement des arbres, ils ont fait pareil.

A Befolakazo, chef comité kijana Selon lui, le comité kijana sert à « mettre des zébus dans les kijana ». Pour les paysans, les zébus sont une épargne en cas de besoin - et un facteur de production pour labourer la terre). Le comité kijana peut aider à surveiller les zébus. Le contexte a changé depuis sa jeunesse, avec les migrants qui allument des feux destructeurs hors saison (à partir de mai). Le comité peut aider à supprimer ces feux. Mis à part ça, l'entraide et la gestion des feux préexistaient au comité. Et le nombre d'animaux ici a diminué. Mais le comité vient de l'Etat, nous l'acceptons « tsy maintsy atao » « on est obligés de le faire ».

Le comité est assimilé à l'Etat, donc acceptation. Les plus habitués aux projets saisissent l'opportunité et le légitime, les autres se résignent avec deux modalités : certains sont inquiets, d'autres espèrent ne pas être trop contraints.

#### *Utiliser l'opportunité...*

A Antrema, le psdt de l'A.M.I. (la fédération d'associations affiliées à la NAP) met en avant la sensibilisation à la lutte contre les feux (il distingue deux sortes : les feux pour enfumer les nids d'abeilles et les feux des éleveurs cherchant à redomestiquer des zébus ensauvagés ; ceux-ci menacent la forêt). C'est même la finalité du comité kijana : que les éleveurs s'occupent mieux de leurs pâturages : Prosol a distribué du sisal pour enclore les pâturages mais c'est largement insuffisant. Il a assisté à la première réunion à cause de la convention signée entre le projet Prosol et l'A.M.I. L'idée centrale selon lui est de délimiter des pâturages individuels pour responsabiliser, identifier et sanctionner les auteurs de feux. Et inciter aux cultures fourragères pour sédentariser les zébus.

Fiankina : des dons arrivaient à la NAP par l'intermédiaire des gestionnaires, et des organisations/ associations se sont mises en place (apiculteurs, vannerie, etc). Mais pour les zébus locaux, il n'y avait pas de dons, et les zébus étaient déjà là, à l'un ou à l'autre : pas d'organisation formelle. Les associations formelles sont liées à des dotations extérieures et à des projets.

Si les règles sont trop contraignantes, les gens s'abstiendront simplement : ne participeront pas ou ne reconnaitront pas le comité. Par exemple s'il y a des parcelles agricoles dans les kijana et qu'on blâme uniquement les éleveurs, ou si les règles sur l'interdiction des feux sont trop dures. Le comité n'existe pas encore, cela dépendra de ses activités. Mais le comité devrait valider/approuver les activités sur la base d'une convention (Dina). Sa fonction serait non d'ajouter de nouvelles règles mais de reconnaître des règles communes : « manamarina ».

Mr Zuco, paysan relais de Prosol, chef KMDT, chef secteur et membre du comité kijana d'Antrema, se présente lui-même comme défenseur des intérêts des paysans. Il a un discours anti éleveurs « un des problèmes traditionnels à Madagascar est la culture de l'élevage à cause des feux allumés par les éleveurs qui détruisent les cultures » Le comité kijana a un rôle de paix sociale et de police avec la délimitation des pâturages<sup>17</sup>. Pour fixer les zébus dans les zones basses des antety, l'idée est de les retenir par des cultures fourragères. Lui, à titre de psdt d'une association d'agriculteurs, a négocié une condition, à savoir obliger les zébus à rester à 100 ou 200 mètres des rizières.

Après la première constitution du comité kijana, il a proposé d'inclure les chefs secteurs pour faire connaître l'importance des comités et des obligations (garder les bovins à distance) ; des éleveurs supplémentaires ont été ajoutés. Cependant il n'a pas une idée claire des attributions du comité. Toutefois il attend du comité qu'il gère les tensions agriculture élevage, étudie les possibilités d'améliorer ce qui tourne autour des pâturages en impulsant des changements (changement de comportement des éleveurs).

A Tsaramandroso, la mise en place des deux comités se fait dans un contexte local saturé par l'historique de deux VOI, Herisoa et Mamelonarivo, au parcours discontinu et au bilan controversé en termes de coupe, de charbonnage et d'ouverture du paysage à la colonisation agricole ; par l'emprise spatiale de la réserve forestière (1927) suivie par le parc d'Ankarafantsika et sa zone tampon, enfin de rentes liées à l'installation de familles de migrants agricoles dans les pâturages de Tsaramandroso, par des personnages liés à la commune.

Par ailleurs les zébus se font rares à Antevamena ; ils restent accueillis en nombre à Befolakazo ; les ressources en pâturages sont jugées abondantes et de qualité. C'est dans ce contexte qu'un nouveau comité est vu comme un possible nouvel instrument d'influence et de rente par les personnages habitués à fréquenter le milieu de l'aide. Les propos du VOI sur le comité doivent être resitués par rapport à l'intéressement des gens mobilisés, au positionnement

<sup>17</sup> L'identification des zones de pâturages faite par l'équipe Cirad-Essa, délimitation technique et scientifique, est devenue une délimitation technique de la zone d'intervention pour Prosol ; ce qui l'expose à en faire une délimitation légale pour ProPFR, à des fins de créations de statut juridique.

des personnes ressources (courtiers du développement) à la tête de communautés en charge de transfert de gestion (VOI), orientant les activités de mise en culture, responsables de la mobilisation de la main d'œuvre.

Le psdt du comité kijana. Il formule une mission du comité conforme au récit de Prosol: protéger les pâturages « hiaro ny kijana », notamment contre les feux, en définissant des sous-secteurs ; réserver ces pâturages pour l'élevage, en conformité avec le dina (convention locale) acceptée par la population liée à la mise en place du comité. Il cite le cas d'un agriculteur cultivant du maïs sur les pâturages et contraint de partir en référence directe au dina ; animer la gestion avec les mpiray kijana ; cependant sur ce dernier point, il déclare attendre les lignes directrices ; pour le moment, les promoteurs sont l'ONG Mazava et Solofo, l'animateur de Prosol.

*...Ou se donner des règles*

Le fokonolona a interdit la zone de Befolakazo aux parcelles de culture et imposé aux migrants de rester à Beloko. De cet épisode, une observation :

- a) La défense de l'élevage est bel et bien formalisée par le chef FK sans que soit mentionné un comité k. il y avait mobilisation collective en cas de disparition de zébus.
- b) L'élevage est défendu par la communauté, (et non seulement par des représentants professionnels)

Y compris la régulation et le respect des règles se font en cohérence avec l'organisation sociale : le premier chef comité kijana, représentant d'éleveurs et tompo kijana, a été tenté de cultiver du maïs sur son kijana, pour retenir ses animaux, tant il a payé d'amendes de dédommagement à des cultivateurs. Mais il s'en est abstenu, pour ne pas donner le mauvais exemple d'une transgression de règle par un responsable.

### 1.3 Analyse des aménagements

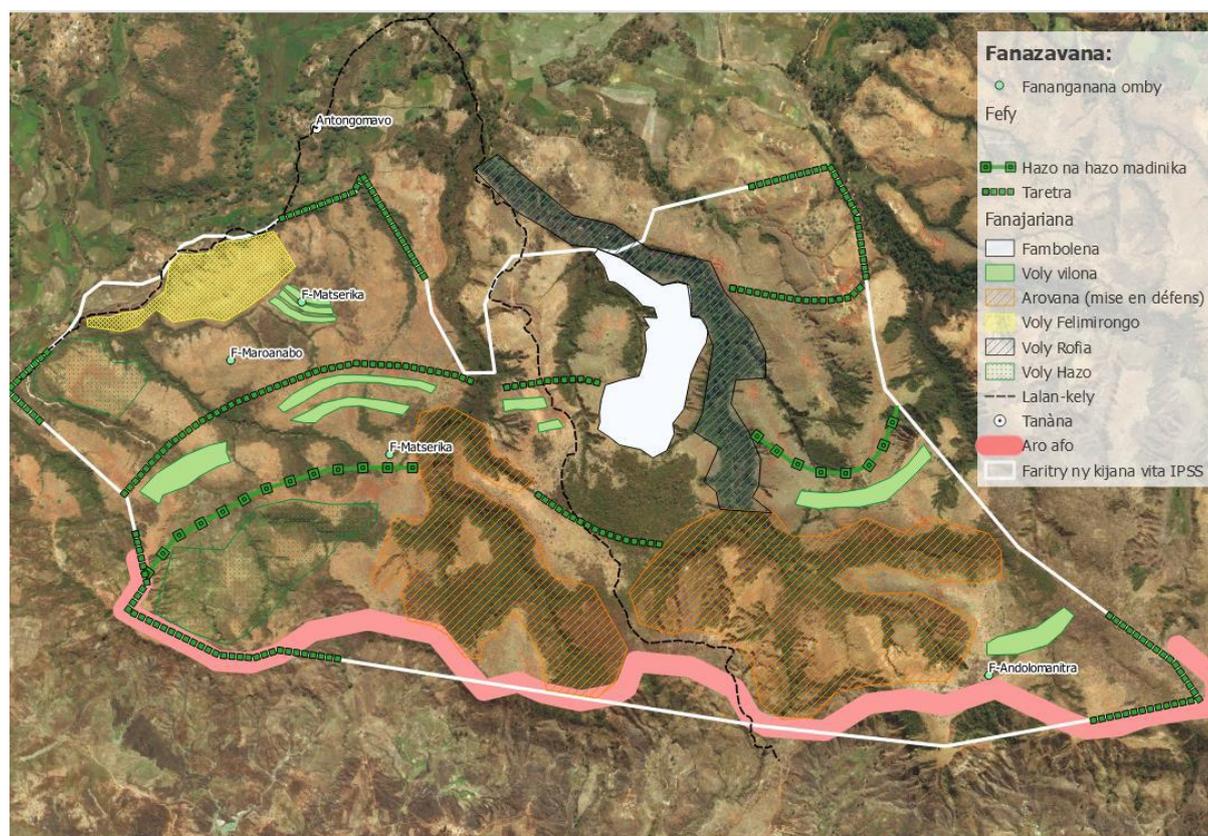
#### - PAG

Comme évoqué plus haut, le PAG fait partie des outils de travail des comités. Selon les informations disponibles et par rapport aux 4 pâturages visités, le PAG serait disponible pour les pâturages d'Antrema, d'Antevamena, de Befolakazo et d'Antsiatsiaka. Dans l'ensemble, on y distingue :

- les zones pour les cultures fourragères,
- les pare-feux,
- les zones de reboisement (avec des espèces différentes selon les pâturages),
- les zones de mise en défens,
- la délimitation de l'espace par du sisal ou des arbres,
- les propositions d'aménagement de points d'eau ou de retenue d'eau.

Le rapport reviendra plus loin sur les perceptions des usagers et des comités sur ces différents aménagements ainsi que les réalisations évoquées à ce jour.

Figure 10 Exemple de PAG pour le pâturage d'Antevamena



Source : ProSol

- Règles de gestion

Quant aux règles d'aménagement et d'utilisation du pâturage, elles portent principalement sur : (i) l'interdiction/la réglementation des feux et les sanctions correspondantes ; (ii) l'interdiction relative au prélèvement de bois ; (iii) la coordination entre élevage extensif et mise en culture au niveau du pâturage ; (iv) la protection et la valorisation des cultures fourragères ; et (v) la mise en défens d'une zone précise. Comme mentionné dans la partie sur les pratiques, si les règles sont trop contraignantes, les gens risquent tout simplement de s'abstenir de les suivre.

Encadré 8 Exemple des règles d'utilisation et d'aménagement du pâturage d'Antrema

1. Il est formellement interdit d'utiliser le feu dans l'aire de pâturage. En cas de nécessité absolue, le comité de gestion devrait être informé et c'est ce dernier qui prend la décision et donne toutes les consignes à suivre.
2. Si une personne n'ayant pas informé le comité est prise en flagrant délit de mise en feu :
  - a. Elle est d'abord « moralisée/instruite » et avertie
  - b. En cas de récidive, elle exécute des travaux d'intérêt général tels que l'entretien des cultures ou la confection de pare-feu, ou le paiement d'un sac de riz, d'un zébu, d'un *daba* de sel qui vont servir de repas à la communauté chargée de mettre en place le pare-feu sous la supervision du comité
3. Si le feu se propage et que la personne responsable n'a pas informé le comité :
  - a. La personne est sanctionnée selon le dina régional Boeny Miray Dia
  - b. Et elle est remise aux autorités compétentes selon l'infraction correspondante
4. Il est interdit de couper du bois quelle que soit la taille. Si une personne enfreint cette règle :
  - a. Elle est d'abord « moralisée/instruite »
  - b. Et elle est remise aux autorités du ministère de l'Environnement en cas de récidive

5. Ceux qui cultivent dans le pâturage doivent mettre des clôtures et en cas de dégâts causés par les zébus, leur punition consiste à remettre les clôtures. Par ailleurs, ils ne peuvent porter plainte contre les propriétaires de zébus.
6. Durant la première année de mise en place des cultures fourragères améliorées, il est interdit d'envoyer les zébus dans les parcelles concernées
7. Il est possible de récolter les fourrages issus des cultures fourragères et d'en ramener pour les zébus dans les enclos mais il revient au comité de définir la part allouée à chaque éleveur
8. Il est interdit de cultiver de l'arachide et du pois de terre dans la mesure où cela est *fady* tabou au sein de la NAP
9. A partir de la deuxième année, il revient au comité de décider si les parcelles cultivées en cultures fourragères peuvent être ouvertes aux zébus ou non. Le comité décide également du nombre de zébus autorisés et de la durée pendant laquelle les zébus peuvent y rester
10. Les zébus peuvent pâturer sur tous les endroits non cultivés en saison des pluies. Ils doivent cependant être gardés (il est interdit de recourir à des enfants pour le gardiennage)
11. Les zébus peuvent pâturer sur les endroits ayant été cultivés quand il n'y a plus de culture.
12. Les zones de pâturages seront indiquées par des panneaux de signalisation
13. Le comité a également décidé que la zone dénommée « Ankoakala » sera mise en défens et que les points d'eau seront aménagés pour l'abreuvement des animaux.

Pour le pâturage de Befolakazo, les règles ont été déclinées selon les zones : pâturages, forêt et zones agricoles puis des règles spécifiques sont énoncées pour les pâturages. Ces dernières sont : (i) plus dissuasives contre le feu avec une interdiction absolue en dehors des feux pour la cuisson des repas et la mise en place de pare-feu (quid des feux pour le renouvellement du pâturage) ; (ii) interdisent également toute agriculture au sein du pâturage (sous peine d'une amende de 500 000 ariary).

*Encadré 9 Règles sur les zones de pâturage, forestières et agricoles de Befolakazo*

#### Règles sur les zones de pâturage :

- Délimitation précise des zones de pâturage d'intervention
- Collaboration dans la gestion des feux (sensibilisation et mobilisation du KMDT, mise en place des pare-feux autour du pâturage ou à l'intérieur du pâturage, essais de plantation de haies vives résistantes au feu pour servir de pare-feu)
- Coordination de la gestion des pâturages à travers une rotation dans leur utilisation, les parties non utilisées sont à améliorer progressivement tous les ans à travers la mise en place de cultures fourragères ou d'arbres fourragers
- Mise en place de parcelles de cultures fourragères.

#### Règles sur les forêts :

- Mise en défens des forêts en bordure des zones agricoles ou des pâturages et des raphières
- Restauration de la forêt, en privilégiant les essences autochtones à croissance rapide

#### Règles sur les zones agricoles

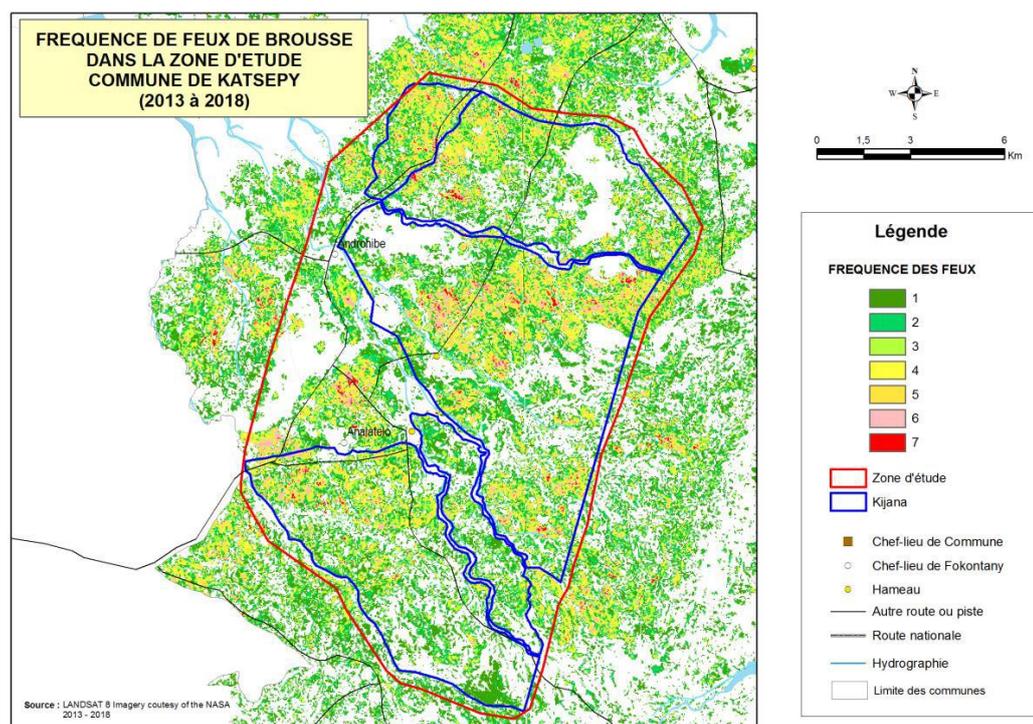
- Protection des bassins versants à travers la mise en place de protection biologique (plantation de bambous ou autres)
- Protection et restauration des parcelles via l'application de techniques de protection des sols.

Pour le pâturage d'Antevamena, les règles insistent sur les actions communautaires (mise en place de clôture contre la divagation des zébus, reboisement, pare-feu). Elles se distinguent également par les amendes infligées aux propriétaires de zébus en cas de dégâts sur les cultures (ce qui est compréhensible dans la mesure où le mode tondraka n'y est plus pratiqué).

- Feux

Le feu est un sujet très sensible mais la mission a eu de nombreuses discussions sur les feux à travers les explications des pratiques, et de visu (pour chaque herbe) en visitant les pâturages avec un éleveur. Les a priori évoqués en début de rapport se traduisent par une stigmatisation forte des éleveurs alors que les données objectives disponibles (fig 11) montrent une fréquence moindre des feux de pâturage par rapport aux feux agricoles : les premiers se font tous les 2-3 ans au plus tôt contrairement aux feux annuels pour la mise en place des cultures (Cirad, 2021). A noter par ailleurs que les éleveurs eux-mêmes sont préoccupés par les feux qui causent des dégâts pour les pâturages (feux hors des périodes optimales ou sur des herbes ne nécessitant pas encore de mise à feu).

Figure 11 Exemple de fréquence des feux à Analatelo



Source : Cirad, 2021

En lien avec cette stigmatisation, il semblerait que le dialogue soit quasi-impossible mais parfois des négociations avec le cantonnement ont eu lieu concernant les pare feux autour des villages.

Analatelo. A la dernière visite de l'équipe de Prosol le jeune psdt du comité kijana s'est vu interpellé sur la sanction qu'il faudrait appliquer aux auteurs de feux. Il a refusé de répondre, pour plusieurs raisons (crainte de s'exposer, le fait que la loi prévoit déjà un emprisonnement sans délais pour les responsables identifiés, l'impossible dialogue sur la pratique raisonnée des feux). Le psdt a demandé un délai avant de fournir une réponse et s'est rapproché des notables (sojabé). Ceux-ci ont proposé la sanction suivante : celui qu'on surprend à faire un feu sera puni et obligé de construire un pare feu de 15 kms de long sur 12 mètres de large. Néanmoins, « pour les gens d'en haut, tout ce qu'on fait est mauvais ». Mais en avril et mai, on brûle, des herbes déjà très sèches, pour éviter que plus tard les feux deviennent catastrophiques.

L'entretien avec le cantonnement de Mitsinjo laisse entrevoir une opportunité de discussion sur la mise en place de pare feu avec le feu et sur les périodes de mise à feu (pour préserver certaines herbes selon les explications des éleveurs). Mais avec la pression qui pèse sur le cantonnement lui-même – interpellé pour de très nombreux points de feu et l'incendie des reboisements dans sa juridiction – le responsable se retrouve plus ou moins contraint à établir des règles surréalistes : « si une parcelle a été mise en feu sans autorisation, les zébus n'ont pas le droit d'y pâturer

pendant 6 mois sous peine de tenir le propriétaire responsable du feu ». Il reste toutefois ouvert et souhaite une discussion avec les éleveurs lors des prochaines missions.

A Antrema, un accord plus ou moins tacite s'est établi entre le gestionnaire et la communauté. Comme toute mise à feu non autorisée est sanctionnée par une obligation de reboisement, le gestionnaire tolère des mises à feu n'ayant pas fait l'objet de demande mais en contrepartie la communauté procède à des reboisements annuels (en tout cas, c'est présenté comme cela). A noter toutefois que les reboisements sont indemnisés.

A Tsaramandroso, la question des feux est moins centrale, la préoccupation se focalise plutôt sur l'installation des migrants et l'insécurité du bétail.

#### - Pare-feux

Les éleveurs ont l'habitude et la maîtrise des pare-feux avec le feu : (i) cas des feux de nettoyage en avril pour sécuriser les feux de novembre à Antrema, (ii) des pare-feux pour sécuriser les villages à Analatelo ; (iii) des pare-feux discontinus aux points stratégiques de contacts élevage/agriculture à Tsaramandroso. Mais les dimensions et les techniques préconisées (7kms, 15 kms, à la bêche), semblent hors de proportion.

Au niveau de la NAP Antrema, le gestionnaire consent un grand investissement dans la mise en place de pare-feu en recourant au système HIMO (haute intensité de main d'œuvre) et dépense environ 4 000 000 ariary (900 euros) par an pour cela. La NAP disposerait ainsi d'une centaine de kilomètres de pare-feu (une cinquantaine de kilomètres de pare-feu interne et environ 30 km de pare-feu externe. Il serait donc difficile d'envisager la mise en place de pare-feu proposé dans le PAG Pâturage sans indemnisation de la communauté. Idem pour les pâturages de Tsaramandroso où la communauté a également l'habitude d'être indemnisée pour la mise en place de pare-feu au sein du parc Ankarafantsika (à confirmer !).

Les agro-éleveurs envisagent des pare feux pour leurs cultures agricoles, mais pas pour des cultures fourragères. L'idée des pare feux à Analatelo est de protéger les villages : alors qu'à Antrema les pare feux sont destinés à protéger les aménagements et sont imposés aux gens qui habitent dans la NAP.

Selon le Sojabe de Bako (Antrema) : « avant », la lutte contre les feux concernait surtout les raphières : des indo pakistanais collectant du raphia et un autre bois (metra) protégeaient par de grands pare feux. La préconisation actuelle de largeur des pare feux : 5 m, lui semble trop étroite pour être efficace. En même temps il est étonné de l'obligation de protéger tout désormais : mangrove, forêt, satrana. Et se demande qui est propriétaire de ces ressources, puisque les villageois n'y ont plus qu'un accès limité, soumis à l'autorisation du chef de secteur. Il craint une appropriation similaire des pâturages aux dépens de leurs usagers actuels.

#### - Les cultures fourragères

##### **L'intérêt des cultures fourragères se mesure aux pratiques et aux pâturages naturels existants**

Le Sojabe de Bako, Mr Soatombo, préfère les fourrages naturels aux cultures fourragères. En asara, on ne voit pas de zébus maigres ; et en maintany, les brachiarias seront secs comme les autres fourrages naturels : il y a donc peu d'intérêt. Les zébus choisissent leur alimentation : ils ne resteront pas à proximité des brachiaria, surtout secs, et se déplaceront. Les patchs de brachiaria sont minuscules par rapport la taille de l'élevage tondraka. De plus, selon sa compréhension, si on plante des brachiaria, il faudra clôturer<sup>18</sup>, alors que ses zébus pâturent en extensif. Ici, on consacre déjà plutôt du travail à clôturer les rizières. C'est pourquoi il a refusé la proposition de ProSol de semer du

---

<sup>18</sup> Selon ProSol, il n'a jamais été proposé de faire un enclos sauf pour les pépinières de brachiaria afin de protéger les jeunes plants.

brachiaria dans sa zone de parcours. En synthèse, labourer, semer et surtout enclore les parcelles exigerait beaucoup d'effort non prioritaire aux yeux des éleveurs, (qui protègent déjà leurs rizières) pour un résultat non significatif par rapport aux pâturages disponibles et à la taille des troupeaux.

Le président du comité kijana à Antrema évoque que les éleveurs sont intéressés mais cela demande trop de travail (clôture, coupe). Il juge le stylosanthes plus intéressant que le brachiaria car ne nécessitant pas de clôture.



Photo : Tracé de clôture d'essais fourragers, Poetze.

Selon Maman'i Pauletty (Ambanjabe) les cultures fourragères discutées en 2022 ont pour finalité de sédentariser les zébus à proximité. Pourtant, le mode de pâturage des zébus leur convient. Quand les herbes se terminent, les bêtes vont plus loin.

On leur a dit que leur responsabilité était de clôturer les parcelles de brachiaria et de les surveiller : c'est pour cela que ça n'a pas marché : trop de travail. Les brachiaria étaient destinés aux vaches laitières et aux zébus tondraka mais il y a de l'herbe déjà en abondance ici. Elle raconte néanmoins que des cultures fourragères (*ahi-bitra*) mises en place dans le passé à Ambanjabe dans le canal entre la plage et l'intérieur des terres ont bien poussé mais après la destruction répétée par les cyclones, cela n'a plus repris.

Selon Mr Zuco, paysan relais : il a fait des essais mais a constaté un faible taux de germination.

Analatelo : Les précédents essais de cultures fourragères promus par ProSol n'ont pas réussi. L'ami du président du comité kijana prévient qu'il ne perdra pas davantage de temps avec des essais infructueux. Les mettre près des cultures du village attirerait les zébus immédiatement, et clôturer est irréaliste à cause du coût financier et en travail : 300 tiges de banty coutent 7000 ariary, qui ne clôtureront qu'un demi-hectare.

Dans l'ensemble, pour les pâturages d'Antrema et d'Analatelo, les interlocuteurs ont rapporté que les cultures fourragères mises en place poussent peu, s'interrogent sur la date des pluies utiles, la qualité des semences. Les essais visités (Potse, Ambalarano) ont des résultats mitigés.

A Tsaramandroso pour choisir l'emplacement des cultures fourragères de brachiaria, sur les pâturages identifiés par la mission CIRAD peu après mars 2022, le technicien de l'ONG et un personnel du VOI sont allés visiter la zone, puis une réunion a officialisé ce zonage en novembre 2022 localement (psdt du VOI, psdt du comité kijana, le responsable et un technicien de l'ONG, le psdt du FKT d'Ambaoloaka). Des ajustements ont été faits sur certaines parcelles de brachiaria, une carte d'aménagement montre des zones de reboisement, de vetiver, de cultures fourragères, une mise en défens. Les discussions ont porté sur les délimitations de zones, mais pas sur les activités.

A Antevamena, les interlocuteurs rencontrés évoquent le double intérêt de fixation du sol (de nombreux terrains en pente) et d'alimentation du bétail.

Quand le psdt du VOI H (Antevamena, Tsaramandroso), Mr Bemisy, utilise le terme de « pâturages », c'est exclusivement pour désigner les zones de mise en culture fourragère. C'est révélateur du focus de ProSol sur les cultures fourragères. Il conviendrait de remettre ces parcelles dans le contexte de parcours naturels.

- Reboisements

Antrema, Ambanjabe. Maman'i Paulette parlant des plantations d'acacia (par le site de la NAP) dans les villages proches du site (Bako, Beankam, Kapahazo) : « les « Blancs » disent que quand ils seront grands, ils seront pour nous mais le problème est que les Blancs veulent les faire protéger contre les zébus, or pour nous cela n'a pas d'intérêt pour le moment ». Au moment de reboiser, il leur a été dit que cela ne changerait pas leurs pratiques, mais désormais le passage des zébus est critiqué. Mr Fiankina, en tant que Tompo kijana (maitre du kijana) avait prévenu les intervenants du projet des règles régulant le pâturage (qui plante doit protéger) mais le projet n'approuve pas de couper du bois pour clôturer de grandes surfaces.

Antrema, Kapahazo. Fiankina et les reboisements : s'agissant des reboisements, ils pourraient donner leur avis : les activités fonctionneraient mieux avec des patchs réduits et bien surveillés. Mais comme il y a de l'argent en jeu, les gens se répartissent en groupes et chacun plante de son côté (cf projet Asity). Le responsable de la pépinière délègue à un responsable la mobilisation de manœuvres pour reboiser.

Tsaramandroso. Pour 2023, 1000 plants (acacia et un autre arbre) ont été mis en terre (500 par le VOI de Mamelonarivo à Befolakazo et 500 par le VOI Herisoa d'Antevamena) en février dernier.

- Test de l'idée de bandes fruitières dans les kijana.

Notre interlocuteur de Bedo est intéressé par des plants de fruitiers, à condition de pouvoir les planter près de chez lui (il en d'ailleurs fait la requête mais n'a pas encore obtenu de réponse). Il explique pourquoi il serait contradictoire de les planter au milieu des pâturages : clôturer est très improbable à cause du coût de l'autorisation de coupe du bois, et de la quantité de travail nécessaire. « Si c'est l'Etat qui le fait, il exigera des pare-feux, causant dépenses, surcroît de travail et surtout en contradiction avec nos pratiques. En effet, on aimerait garder les zébus près des villages : si on les éloigne c'est pour qu'ils ne détruisent pas les cultures et les vergers. Il n'y aurait pas de sens à aller planter des fruitiers distants au milieu des pâturages. Mettre des fruitiers dans les pâturages, c'est chercher les problèmes ».

- Test de l'idée d'arbres fourragers : oui mais sans enclos.

Le même interlocuteur de Bedo évoque les difficultés dans leur mise en place : « Pour planter des *Albizia*, appétés par les zébus, on revient aux mêmes besoins de clôture. »

Antrema. Le président comité kijana mentionne des initiatives individuelles, notamment près des points d'eaux (à creuser lors des prochaines missions).

- Mise en place de clôtures

Le refus récurrent des enclos nous amène à les présenter comme une activité en soi. Comme les pâturages sont principalement destinés à l'élevage extensif, il est communément accepté que ceux qui veulent y installer provisoirement des parcelles de culture mettent en place des enclos dont la solidité devrait être cohérente avec le type de culture. En revanche, installer des enclos pour les cultures fourragères dont la quantité ne suffira pas pour le cheptel et qui de toute manière se fanera en saison sèche est jugée irréaliste. Plusieurs difficultés sont évoquées : la quantité de travail ainsi que la quantité de bois nécessaire. Par exemple à Bako, il faudrait environ 800 tiges pour

enclore un hectare de brachiaria. A cela s'ajoutent les limites à la coupe (nécessité de faire une demande auprès du cantonnement) et le manque d'indemnisation. Et la gêne est également soulignée si des enclos permanents sont envisagés.

- Aménagement de points d'eau

Des aménagements de points d'eau ont été proposés par les éleveurs pour les pâturages d'Antrema et d'Analatelo/Bedo avec une insistance beaucoup plus marquée pour Analatelo/Bedo afin de pérenniser les ressources en eau en saison sèche. Les éleveurs nous détaillent les lieux et l'état des discussions avec les animateurs de ProSol, qui selon eux ont convenu d'aller visiter les lieux à leur prochaine visite.

A Tsaramandroso, il n'y a pas de demande spécifique d'aménagement de points d'eau mais plutôt des propositions de plantations importantes de raphières, connues pour favoriser la préservation des ressources en eau.

- La délimitation de l'espace.

Antrema. Le psdt FKT inscrit le souci de protection des ressources dans le passé récent d'Antrema ; il affirme que la NAP a seulement formalisé avec l'appui des étrangers la protection. La mise en place s'est faite en négociant : une zone à l'Ouest de la rivière consistait en pâturages avec étangs et forêt, où les agriculteurs doivent enclore leurs champs ; à l'Est, une zone qui a été destinée à l'agriculture.

ProSol est arrivé dans ce contexte en promouvant d'abord des activités agricoles : des semences pour améliorer le sol, des cultures de cycle court (3 variétés de riz), et dans le respect des interdits culturels locaux. Concernant les pâturages, le chef FKT a participé à la création du comité, à des démonstrations de semis de culture fourragère (brachiaria) à Kapahazo ciblant les vaches laitières. Les premières réactions sont réticentes face au surcroît de travail préconisé pour semer, enclore, et faucher, alors que les zébus disposent de ressources abondantes. En revanche, ils ont demandé à ProSol des plants de taretra (sisal) pour délimiter le grand pâturage commun au sud du FKT, et le faire savoir aux villageois hors du FKT. Délimiter matériellement la zone permettrait selon lui de renforcer les règles d'accès : nul ne pourrait ignorer franchir la limite et saurait devoir consulter les éleveurs clés. L'intérêt de mettre en place le comité est de renforcer les pratiques existantes, notamment le devoir de consulter les mpiray kijana avant de faire entrer les zébus sur un pâturage commun.

Antrema. Mme Vavisoa Méliane, membre du comité.

Délimiter : elle est une femme et ne connaît pas les délimitations mais la première réunion portait sur la création du comité et l'intérêt de délimiter un grand pâturage. Sans pouvoir identifier l'origine de l'idée, elle précise que le choix des deux zones était lié à l'objectif de semer du brachiaria : il fallait trouver des zones semi humides, il y en avait dans deux kijana parmi d'autres : matsabory Maro, matsabory Sahariaka (nom des étangs qui servent de repères aux pâturages). Elle connaît d'autres endroits propices mais ignore s'ils ont été retenus dans le grand pâturage. Son souci en élevage est de pouvoir soigner les zébus qui tombent malades. Le comité devrait aider à faire venir les vétérinaires. Le gestionnaire de la NAP s'occupe bien des vaches laitières (des pies rouges norvégiennes), il devrait en aller de même avec leurs zébus.

- L'aspect foncier

En janvier 2023, dans la perspective de demander un titre foncier au nom du VOI, sur incitation de la GIZ (projet ProSol ou ProPfr ?) du personnel est venu faire un marquage à la peinture et géolocaliser au GPS (personnes venues de Majunga ou de Tana) une zone de 2450 ha. Notre interlocuteur impute l'incitation à ProSol mais ne sait pas s'il s'agit d'un certificat ou d'un titre.

Assimiler les comité kijana à des VOI (modèle Gestion Contractuelle des Forêts) au risque de formaliser des normes non alignées sur les pratiques d'élevage (négation des feux, plantations dans les pâturages, pare feux manuels...) ne

crée– t'il pas le risque d'évaluer négativement la gestion (discréditant officiellement les pratiques), et de créer une opportunité de captation clivante localement ?

Tableau 9: synthèse diagnostic comités kijana

	Analatelo/Bedoa	Antrema	Antevamena	Bekolakazo	Betsako
Recommandations 2022 CIRAD/ESSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Ne pas reposer que sur les jeunes</li> <li>•Au sein du village de analatelo inclure :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sojabe</li> <li>-Familles historiques</li> <li>-Acteurs gérant les autres ressources (charbon notamment – cf aussi lien avec PAGE)</li> <li>•Inclure les autres villages qui utilisent le pâturage</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Articuler (pour éviter les doublons) comité de gestion et plateforme de co-gestion AMI</li> <li>•Inclure dans comités kijana : Grands éleveurs, Villages du pourtour (composés de migrants) utilisant aussi le pâturage, Faire lien avec les autres utilisateurs des ressources (bois, raphia, etc)</li> <li>•Être à l'écoute des besoins des éleveurs : ok pour bracharia mais choix du lieu pour ne pas contraindre les éleveurs mais les associer positivement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de gestion. Plus vraiment d'éleveurs. Ne pas se concentrer sur voi.</li> <li>Faire attention aux enjeux sur zones agricoles / enjeu autour de la rente migratoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Inclure autres villages éleveurs et utilisateurs historiques</li> <li>•Mieux préciser lien VOI et comité de gestion</li> <li>•Voir avec AP et VOI la gestion de l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Inclure autres villages</li> <li>•Ne pas prendre position dans les oppositions tsimagelo / les autres</li> <li>•Ne pas prendre l'accord pour l'immatriculation comme donné (car accepté par une poignée d'acteurs d'un village dans une position stratégique donnée</li> <li>•Ne pas donner le pouvoir à un petit groupe de contrôler et monnayer l'accès aux pâturages et aux ressources</li> <li>•Veiller à articulation / échange avec Eden project</li> <li>Excellent terrain d'élevage. conflit apaisé. Discussion ouverte sur option DFC.</li> </ul>
Mise à jour Diagnostic 2023	<p>Quelle décision locale: comité fusionné Analatelo/Bedoa ? Ou deux comités ? inclusif. Pâturages jugés de qualité, mais durcissement des règles imposées par le VOI et le cantonnement de Mitsinjo. Tenir compte des demandes prioritaires fortes (aménagement eau), orienter vers institutions responsables (santé, éducation), ouvrir dialogue (cantonnement, environnement, feu)</p>	<p>La NAP protège le foncier ; mais besoin de protéger sols et reconnaître usages pastoraux au sein de la plateforme (pas d'association d'éleveurs tondraka mais une gestion sociale effective)</p>	<p>Emprise du parc national Ankarafantsika et du VOI Herisoa. Tensions autour de l'installation de migrants agriculteurs. Peu d'éleveurs tondraka résidents. Faire valoir complémentarité comité/VOI</p>	<p>Episode tension / installation de migrants (intervention des gouverneurs). Forte circulation de zébus. Définir avec les éleveurs l'utilité du comité/ VOI Mamelonarivo</p>	
Recommandation 2023 transversale	<p>Clarifier le statut des comités. Reconnaître savoirs, pratiques, régulation sociale et indicateurs des éleveurs sur les espaces communautaires. Co-construire des indicateurs de succès et prioriser les activités. Connecter avec autorités / ancrage institutionnel</p>				

## II. Méthode d'accompagnement

A partir du diagnostic précédent, cette section se propose de contribuer à l'objectif intitulé : « appui à amélioration des modes de gestion communautaire », par des propositions opérationnelles. En rappel, la démarche programmée dans le document « Proposition d'amélioration des pâturages » est la suivante :

Tableau 10 Démarche programmée initiale

1	Information sensibilisation
2	Délimitation provisoire des zones d'intervention par une cartographie participative ou zonage à dire des acteurs
3	Vérification avec l'appui du ProPFR de la faisabilité de l'intervention sur les zones délimitées
4	Conduite du diagnostic participatif
5	Mise en place du comité de gestion
6	Elaboration du Schéma d'aménagement et de gestion
7	Planification de la mise en œuvre
8	Contractualisation avec les parties prenantes à travers une convention locale
9	Accompagnement du Comité de gestion à la mise en œuvre
10	Suivi et évaluation conjointe des activités

Double constat local : l'enquête montre d'une part une demande explicite de clarification (et un intérêt, voire une inquiétude à propos des interventions de ProSol) ; d'autre part, des modes de gestion collective reconnus, des connaissances riches et des pratiques fines d'usage du milieu et des ressources. A cela s'ajoute la leçon des interventions d'aide, que le processus de dialogue est incontournable. A partir de là, si l'ambition du projet est d' « améliorer les modes de gestion communautaire » nous ne pouvons que recommander fortement d'accorder du temps au processus de dialogue dans la démarche. « L'appropriation » des objectifs et des préconisations, souhaitée par ProSol pour réaliser ses activités ne peut faire l'économie d'une appropriation du comité par les usagers, et donc, symétriquement, d'une appropriation des logiques des usagers par les porteurs du projet.

## II.1 Leçons tirées du diagnostic

Rappelons ici les enjeux identifiés en commun avec les travaux socio-fonciers du Cirad, pour appuyer les orientations des projets ProSol et ProPfr sur les espaces communautaires, soit protéger les sols et sécuriser les espaces communautaires.

### a. Pour protéger et sécuriser

Pour protéger les sols et sécuriser les pratiques et les espaces communautaires, il est important de trouver des voies qui rapprochent le légal du légitime (pratiques et usages de terrain dans le domaine de gestion collective des parcours, des mobilités animales et des ressources), et qui soient reproductibles (simplicité, coût, appropriation). Ceci exige en premier lieu de reconnaître et prendre en compte les connaissances, les pratiques et les régulations sociales des pâturages – et des feux-, pour engager ensemble des actions pertinentes aux dates propices pour chaque pâturage. Par exemple, sur les pare feux, le comité d'Analatelo en réunion avec la directrice du cantonnement, a pu négocier les techniques et les formats des pare feux (le cantonnement imposait d'abord un pare feu à la bêche sur le pourtour du village. Puis deux pare feux de 6 m de large séparés par une bande de brûlis. Enfin, sur la base de la quantité exorbitante de travail nécessaire, le cantonnement aurait accepté de laisser brûler sur 6 m de large, autour du village. Pour la sécurisation foncière des espaces communautaires, mieux vaut éviter de mobiliser des outils dépassés, coûteux et qui n'ont pas fait leurs preuves (titre au nom de l'Etat), et accompagner dans les comités les réflexions en cours avec ProPfr sur les dispositifs fonciers communautaires.

Au vu des interrogations exprimées par les éleveurs, des décalages entre certaines préconisations du projet et les pratiques locales, ainsi que l'historique des relations des éleveurs avec l'administration (forestière notamment), il serait stratégique pour le projet d'une part clarifier le statut des comités, et d'autre part prioriser la co-construction d'objectifs partagés.

### b. Clarifier

La clarification de l'orientation du comité ProSol pourrait peut-être être facilitée par une précision du terme. En effet le terme « komity kijana », terme choisi par ProSol pour dénommer les nouveaux comités, touche à une régulation sociale vivace et importante, à travers les mpiray kijana, les tompo kijana, etc. Des personnes, des règles et des usages sont déjà mobilisés autour des pâturages ; ajouter un « comité kijana » peut ressembler à une ingérence qui dévalue une pratique existante et importante et arrache unilatéralement des responsabilités et un rôle social, pour introduire des pratiques qui n'ont pas encore fait leur preuve. Tout en confirmant la représentation des éleveurs et l'objectif de sécuriser socialement les pâturages, préciser que le comité est centré sur la protection des pâturages pourrait aider à clarifier l'orientation donnée au comité (ce qui implique de discuter/définir avec les acteurs locaux ce qu'ils souhaitent inclure dans cette protection – contre quoi/contre qui) et sa complémentarité avec les rôles des usagers stratégiques. Elle permettrait aussi de clarifier les positionnements des intervenants. Le projet de Dina Be Miray (convention locale écrite par le procureur du tribunal de Majunga) pénalise financièrement les éleveurs qui entrent dans les champs. Le maire est venu l'expliquer. Cela inquiète les gens car ils ont déjà un système local, des institutions et des règles de gestion qui règlent ces problèmes : craignent la superposition et la confusion des règles ; d'autant plus que

la NAP d'Antrema a aussi ses propres règles donc risque de créer de la confusion. Il nous est dit que « si le comité est une émanation de l'autorité publique, on écouterait les représentants publics dire la loi. Si c'est une nouvelle association, il faudrait d'abord réunir les gens et partager des objectifs, ensuite nommer les membres du bureau ».

### c. Ré-instaurer un dialogue

Une posture de dialogue et d'écoute est incontournable pour co-construire, à partir des comités, des expériences pilotes en partenariat avec les communautés, communes, administration. En exemple : Pour atteindre les objectifs de surface d'espace géré, les techniciens changent de lieu chaque année pour accroître la superficie gérée ; pour la même raison, aménager dans les pâturages est privilégié par rapport à aménager auprès du village. Ces indicateurs conduisent-ils à des pratiques pertinentes pour les agro-éleveurs ? Est-il possible de trouver une marge de manœuvre autour de ces indicateurs de succès, pour réaliser des pare-feux pertinents pour les deux parties (protection du village) ? serait-il pertinent d'envisager que les agriculteurs plantent des haies vives, pour éviter des coupes de bois ? Une telle posture de dialogue de la part du projet pourrait également favoriser l'accueil des échanges sur les activités agro sylvo pastorales durables (AASPD) envisagées par ProSol. Elle pourrait aussi faire droit à (ou réorienter / relayer) des demandes récurrentes des éleveurs concernant la création et l'aménagement de points d'eau (création d'abreuvoirs, aménagement d'étangs), la présence de services vétérinaires et l'amélioration de leurs revenus par des formations et des appuis à l'élevage de volaille. Par exemple, à Analatelo, de fin août à décembre (maintany) les zébus s'éloignent à plus de 10kms pour s'abreuver, se fatiguant et s'éparpillant au risque de se perdre. Deux étangs non loin du village pourraient être aménagés avec une retenue. Sur Anadabo Mirefarefa, pour l'instant le sojabe a pu faire construire une digue en terre en mobilisant à ses frais un bull et de la main d'œuvre. Selon lui une retenue pérennisant l'eau permettrait non seulement l'abreuvement des animaux à proximité, mais aussi une rizière et de la pisciculture. Sur l'étang matsabory maro, l'eau s'infiltrait, l'aménagement imaginé est différent (cimenter les canaux souterrains pour faire une cuvette de retenue).

Un tel engagement dans la valorisation des comités par le dialogue et l'écoute contribuerait à un second enjeu fort pour l'ancrage institutionnel de ProSol : être force de proposition en contribuant par des exemples concrets et des expériences pilotes aux réflexions sur i) la gestion de l'environnement ii) la loi foncière sur le dispositif foncier communautaire (DFC).

En effet, plusieurs témoignages suggèrent l'opportunité d'un dialogue entre ProSol / les comités / la direction de l'Environnement et des forêts, à partir de l'entrée environnement, sur les pratiques raisonnées, les conditions d'autorisation des feux. A partir de l'objectif de protéger les sols, le comité kijana (interlocuteur Bedoa) pourrait porter les questions de protection de l'environnement, à travers des enjeux de *zezika* (engrais et fumier ?) et des pratiques raisonnées de feux : en précisant des dates et des modalités autorisées. En référence aux témoignages du psdt du comité kijana d'Analatelo, de la cheffe de cantonnement et du gestionnaire de la NAP, il convient de vérifier si et dans quelle mesure l'autorisation des feux est un rôle régalien il y aurait une marge de négociation des dates. Selon certaines sources, autrefois les questions de feux étaient en partie prises en charge par le FKT, au moyen de gardes mobiles et le service des forêts ne s'en occupait pas. Aujourd'hui le cantonnement a pris en charge non seulement les questions de feux mais revendique plus largement la prérogative sur les questions d'environnement. L'appui du comité kijana serait intéressant pour faire valoir des vues locales intégrées sur l'environnement et sur les feux.

Le besoin de formation en pastoralisme des techniciens exprimé par ProSol est pris en compte. En pratique, une telle mobilisation doit tenir compte des besoins de formations, charge de travail et contraintes des agents ProSol et leurs partenaires.

## II.2 Méthode proposée pour accompagner les comités

En synthèse le tableau n°9 ci-dessous propose une démarche adaptée et complémentaire à la démarche initiale.

Tableau 11: Proposition de démarche

	Démarche initiale	Démarche révisée et complétée	Quand	Qui
1	Information sensibilisation	<p><b>A. Valider le diagnostic et les propositions</b> de dispositif* : avec ProSol, avec les ONGS prestataires, avec le comité kijana et les éleveurs stratégiques, pâturage par pâturage (mission juin)</p>	Mission juin	Binôme expertes, ProSol, resp ONGs, comités
2	Délimitation provisoire des zones d'intervention par une cartographie participative ou zonage à dire des acteurs			
3	Vérification avec l'appui du ProPFR de la faisabilité de l'intervention sur les zones délimitées			
4	Conduite du diagnostic participatif			
5	Mise en place du comité de gestion			
6	Elaboration du Schéma d'aménagement et de gestion			
7	Planification de la mise en œuvre			
8	Contractualisation avec les parties prenantes à travers une convention locale	<p><b>B. Instauration du dialogue</b>, feuille de route :</p> <p>Etape 1 : <i>Clarification</i> mandat du comité / autres intervenants Recensement priorités, appréciations ressources et enjeux locaux</p> <p>Etape 2 : <i>Ecoute</i> : Reconnaissance et relevé des pratiques et gestion raisonnée des pâturages (multi usages, multi ressources)</p> <p>Etape 3 <i>Connexion</i> du comité à autres intervenants /enjeux exprimés dans les comités : Direction Environnement et forêts, vétérinaires, Eau, ProPfr ?</p>	<p>Mission juin 2023</p> <p>Missions suivantes</p>	<p>Binôme expertes, ProSol, resp et techniciens, Ongs, comités</p> <p>Experte nationale, ProSol, resp et techniciens, Ongs, comités</p> <p>ProSol, ONGs</p>
9	Accompagnement du Comité de gestion à la mise en œuvre	<p><b>C. Confirmation contractualisation dans convention locale</b> (Incluant discussion et choix d'indicateurs communs de progrès)</p>	Aout-Octobre 2023	ProSol, ONGs
		<b>D. Programme de travail</b>	Octobre 2023	Binôme expertes, ProSol, Ongs, comités
10	Suivi et évaluation conjointe des activités	<b>E. Suivi et évaluation</b> conjointe des activités	2023-2024	ProSol, ONGs

\* par dispositif, nous comprenons les étapes, les acteurs, les outils et les responsabilités.

#### A. Valider le diagnostic et les propositions avec ProSol. Mai 2023.

A distance avec ProSol : compléter et valider diagnostic, principes et méthode d'accompagnement

#### A. Valider le diagnostic et les propositions avec partenaires. B. Instauration du dialogue, étape 1. Mission binôme juin 2023

- En réunion de quinzaine à Majunga, en début de mission (9 juin) avec ProSol et Ongs : valider diagnostic, principes et méthode d'accompagnement.

Présentation de tableau structuré par pâturage (échantillon des 5 suivis) : contexte, enjeux, pistes d'actions

- En réunions de comités (échantillon des 5 suivis):

Clarifier le mandat de ProSol et des comités kijana

Reconnaitre et relever les préoccupations et pratiques locales // pâturages et // élevage et pistes d'actions

1) Interroger les pratiques et les compréhensions locales des milieux et des ressources (état, dynamiques) ; 2) Ont-ils des sols abimés, selon leur définition propre ? 3) en -ont-ils plus qu'avant ; 4) se réparent-ils, ou non ? localiser, évaluer les résultats, entendre les interrogations, les conditions de faisabilité émises par les comités

#### B. Instauration du dialogue, étapes 2 et 3 (échantillon des 5 pâturages suivis). Missions suivantes experte

Etape 2 *Ecoute* : Reconnaissance et relevé des pratiques et gestion raisonnée des pâturages (multi usages, multi ressources)

Etape 3 *Connexion* du comité à autres intervenants/acteurs //enjeux exprimés dans les comités pour répondre aux besoins des éleveurs : Direction Environnement et forêts, vétérinaires, Eau (responsabilité ProSol et des ONGs prestataires)

Analyse structurée des contextes et des activités pâturages.

#### C. Confirmation contractualisation dans convention locale pour identifier les leviers d'action de ProSol Aout-Octobre 2023 : (responsabilité ProSol et partenaires, + équipe Cirad-ESSA ?)

(Incluant discussion et choix d'indicateurs communs de progrès)

#### D. Programme de travail pour 2023- 2024 (tous les pâturages appuyés par ProSol). Octobre 2023 (binôme expertes + équipes ProSol et partenaires + équipe Cirad-ESSA ?)

Sur le long terme pour ProSol :

- Activités aménagement de protection
- Valorisation des savoirs et pratiques pour sécuriser les pâturages dans des unités paysagères concertées (antety, lieux privilégiés en zones basses, hautes terres, etc), inventaire des herbes et espèces arbustives fourragères et des pratiques associées,
  - a) fournir à la GIZ un indicateur d'unité paysagère renseignant la diversité des espèces et des pratiques durables pastorales ;
  - b) étayer un dialogue avec la Direction Environnement et Forêt sur les pratiques environnementales localisées et diverses sur les espaces communautaires.

Explorer la piste du domaine foncier communautaire DFC

Dans les cadres existants, l'enjeu est d'intégrer/faire reconnaître le pastoralisme comme une activité qui entretient et façonne le paysage.

## Conclusion

L'orientation de méthode et de programme proposée sur la base du diagnostic pour atteindre et affiner les objectifs du projet est résumée dans les recommandations suivantes :

### **Recommandation 1: clarifier le statut et le mandat des comités kijana**

La composition actuelle des comités traduit selon les cas le rapport de force entre les différents acteurs/usagers (le comité est perçu comme une opportunité pour tirer profit des interventions extérieures, pour monnayer l'accès aux espaces ou ressources ou pour faire valoir certains droits), et la prudence de la communauté (qui attend de voir les activités mises en œuvre avant de s'impliquer). Une clarification de la part de Prosol est utile pour traiter les questionnements exprimés sur le statut du comité (association ? Émanation de l'Etat ? Projet ?) et ses attributions par rapport aux régulations existantes.

### **Recommandation 2 : reconnaître et valoriser les savoirs et pratiques locaux**

En l'absence d'état des lieux initial de la ressource (sols et pâturages), le point de départ du projet est d'adapter localement des pratiques de protection (cultures fourragères fixant le sol, limitant l'ensablement de bas de pentes, réduction des feux, reboisement fourrager et fruitier, embocagement, clôtures, pare-feux, mise en défens...) en fonction de leur pertinence et leur faisabilité. Le dialogue entre Prosol et les usagers sur les connaissances et pratiques raisonnées locales semble avoir été trop rapide. Il est recommandé de traiter la cause de ce raccourci (dans le design ou dans la mise en œuvre) sans sous-estimer la valorisation des connaissances locales et son incidence sur les résultats finaux régionaux et sur l'impact institutionnel national du projet.

### **Recommandation 3: Dialoguer pour co-construire les priorités – et les indicateurs de suivi-, homogénéiser les procédures Prosol de mobilisation main d'œuvre, connecter avec les secteurs publics concernés**

Pour Prosol, comme pour les usagers, protéger s'accompagne de création de ressources, avec des acceptations et des attentes parfois différentes de part et d'autre. Le diagnostic conduit à recommander plus de co-construction dans les objectifs et les indicateurs de suivi.

### **Recommandation 4: rapprocher le légal du légitime ; s'adapter aux formes locales de sécurisation; travailler avec les intervenants locaux (VOI, complexe CMK, plateforme NAP...)**

« Protéger la ressource » renvoie à des risques extrêmement divers en nature et en origine : quelques pratiques locales extractives (Sous TGRN Tsaramandroso, charbonnage abusif ; prélèvements commerciaux de la mangrove d'Antrema), à des pratiques hors de contrôle (les feux sous certaines conditions), au risque de colonisation agricole (Befolakazo), à des craintes d'accaparement foncier – éteintes- (Betsako) ou de dépossession des droits coutumiers (Analatelo).

### **Recommandation 5: Prendre le temps de co-construire et capitaliser les expériences Boeny pour le dialogue institutionnel régional et national**

Plusieurs témoignages suggèrent l'opportunité d'un dialogue entre Prosol / les comités / la direction de l'Environnement et des forêts, à partir de l'entrée environnement, sur les pratiques raisonnées, les conditions d'autorisation des feux. Sur la loi foncière sur le dispositif foncier communautaire (DFC): le projet a l'opportunité d'être force de proposition en contribuant par des exemples concrets et des expériences pilotes (cf: proposition d'amendement régional).